



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Yvelines

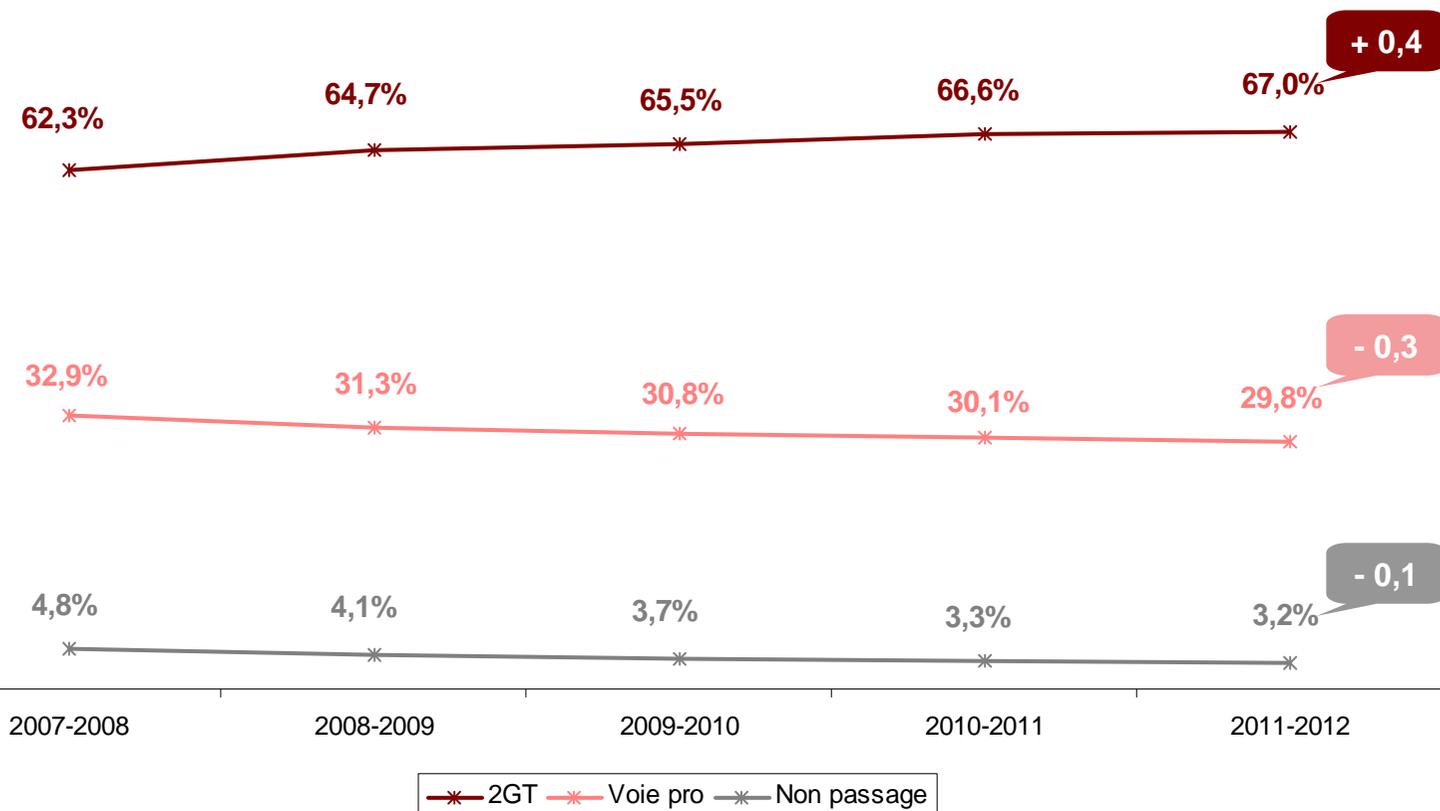


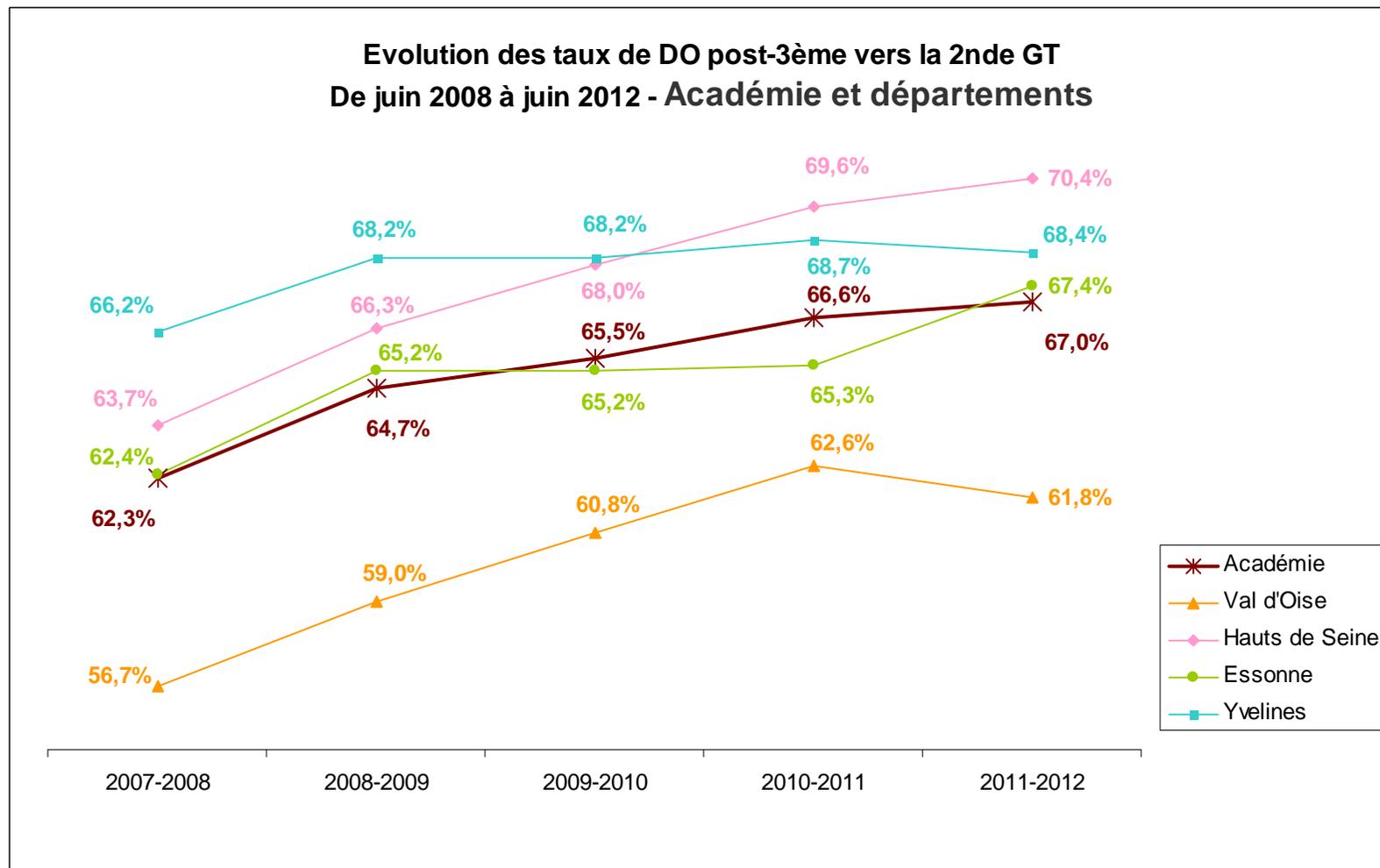
Bilan de l'orientation après la 3^{ème} générale et la 2^{nde} générale et technologique Juin 2012

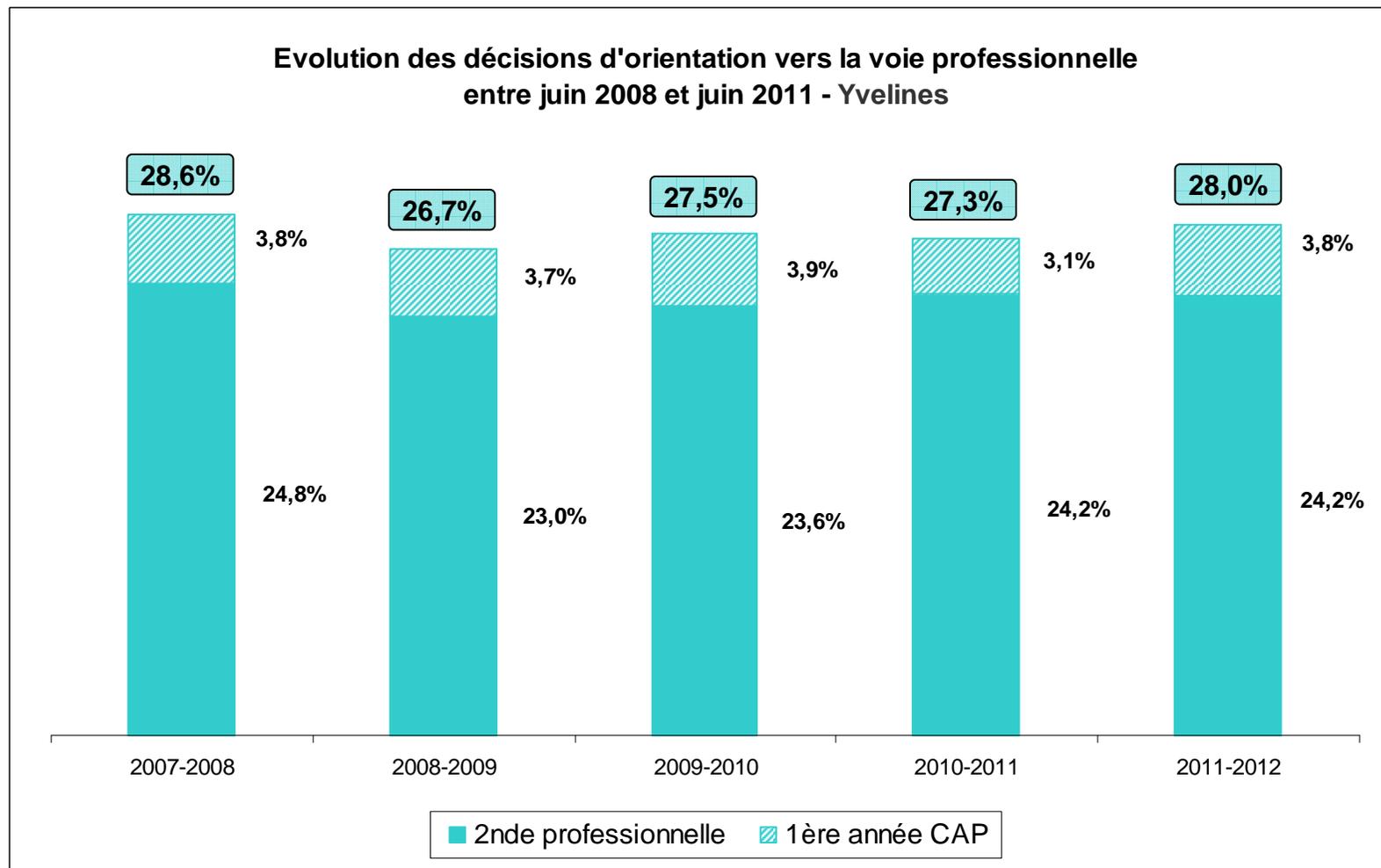
Evolution sur 5 ans

Académie de Versailles

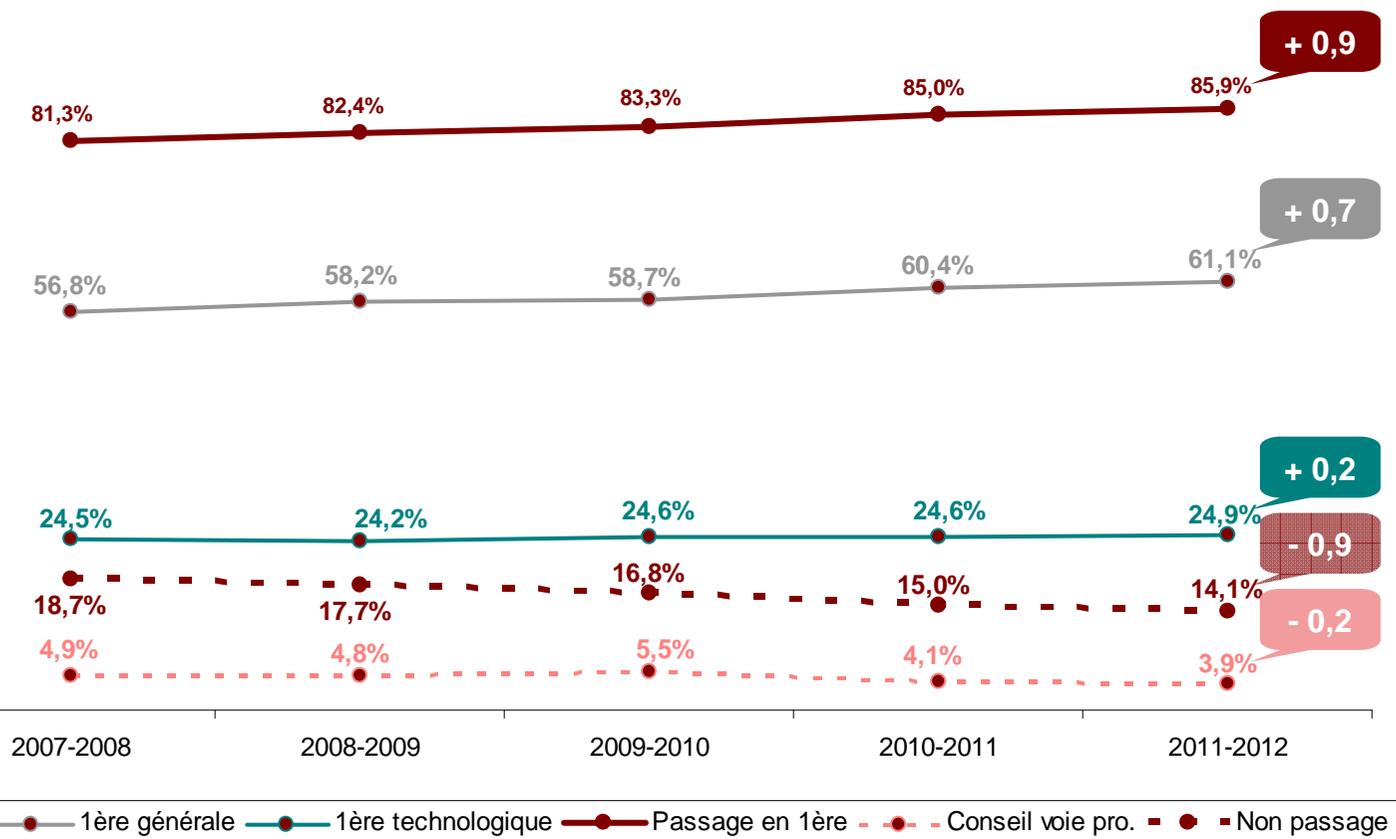
Evolution des décisions d'orientation post-3^{ème}
de juin 2008 à juin 2012 - Académie de Versailles



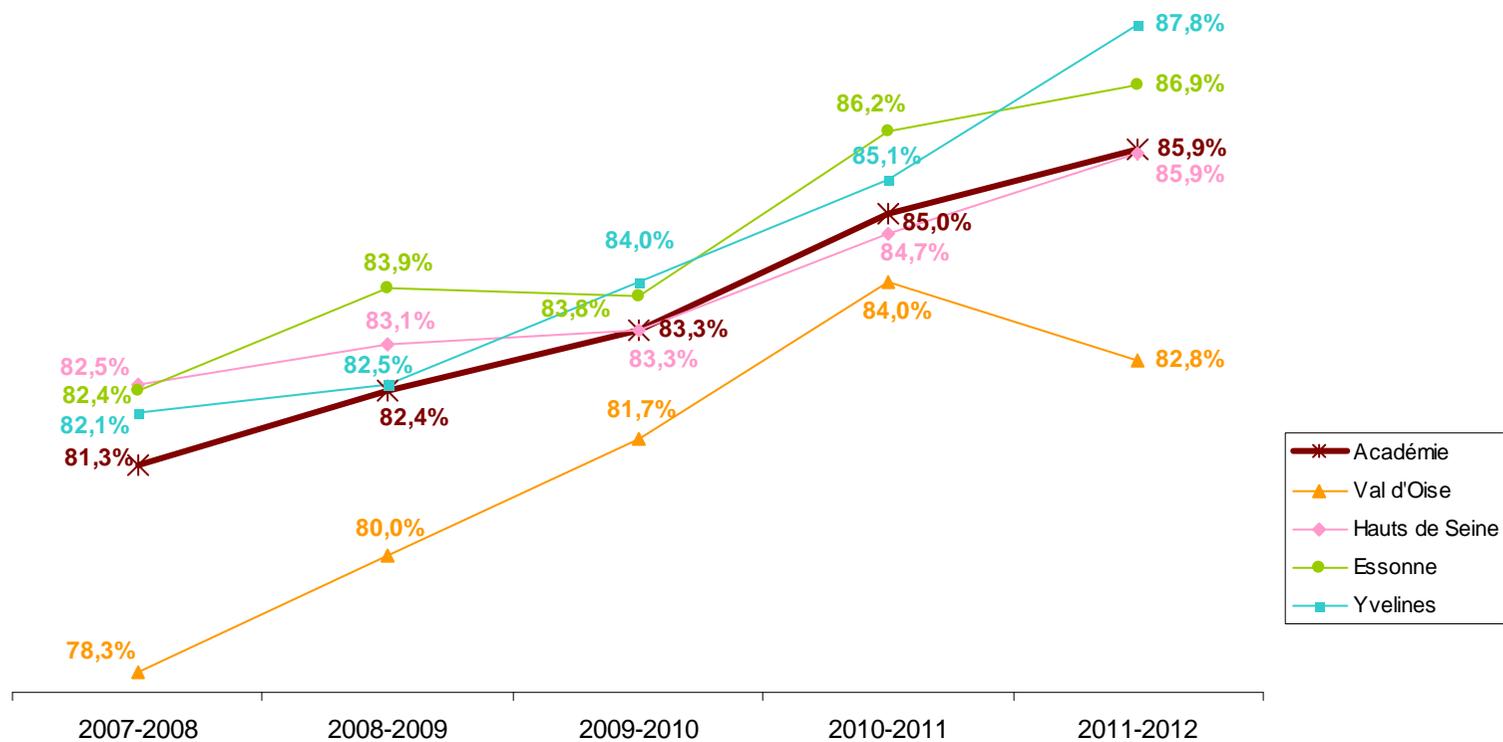




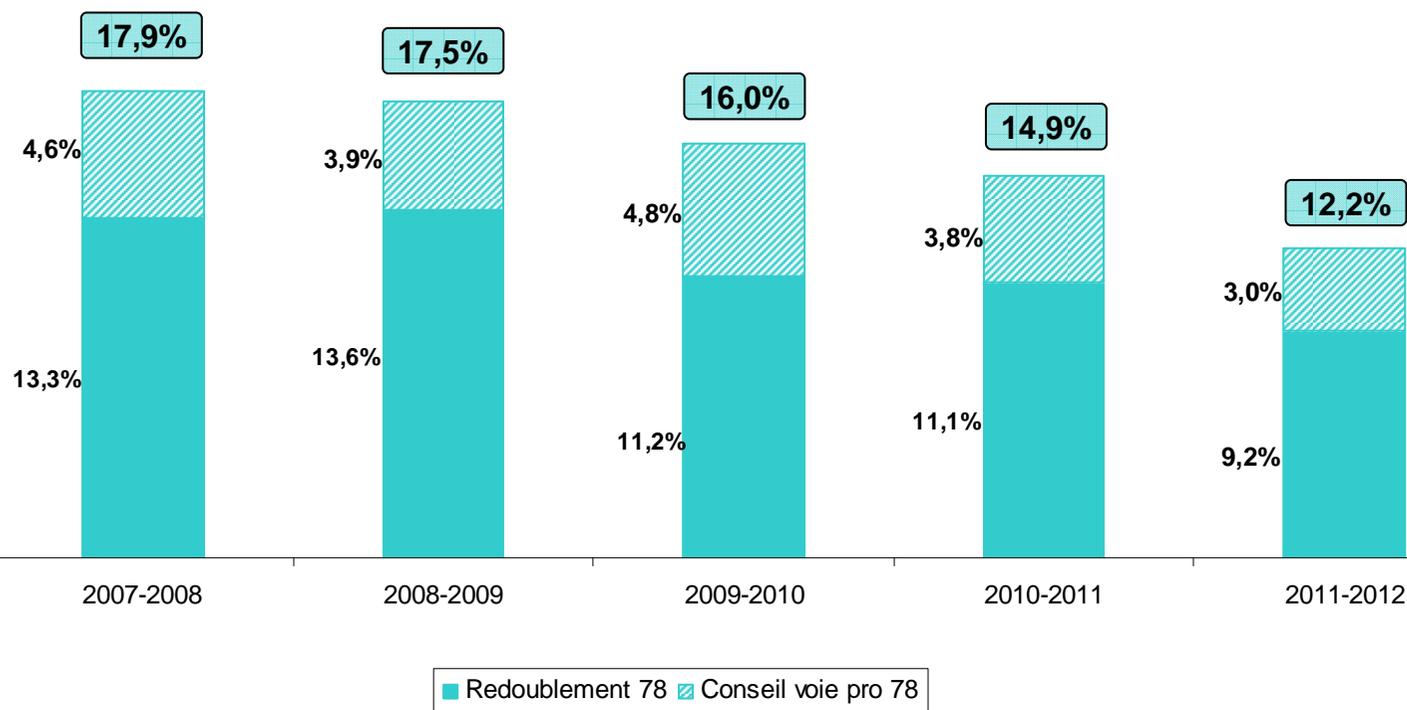
Evolution des décisions d'orientation en fin de 2nde GT de juin 2008 à juin 2012
Académie de Versailles



Evolution des décisions d'orientation de passage en 1^{ère} en fin de 2nde GT
Entre juin 2008 et juin 2012 - Académie et Départements



Non passage en 1^{ère} : Répartition des redoublements et conseils voie professionnelle entre juin 2008 et juin 2012
Yvelines





MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Essonne

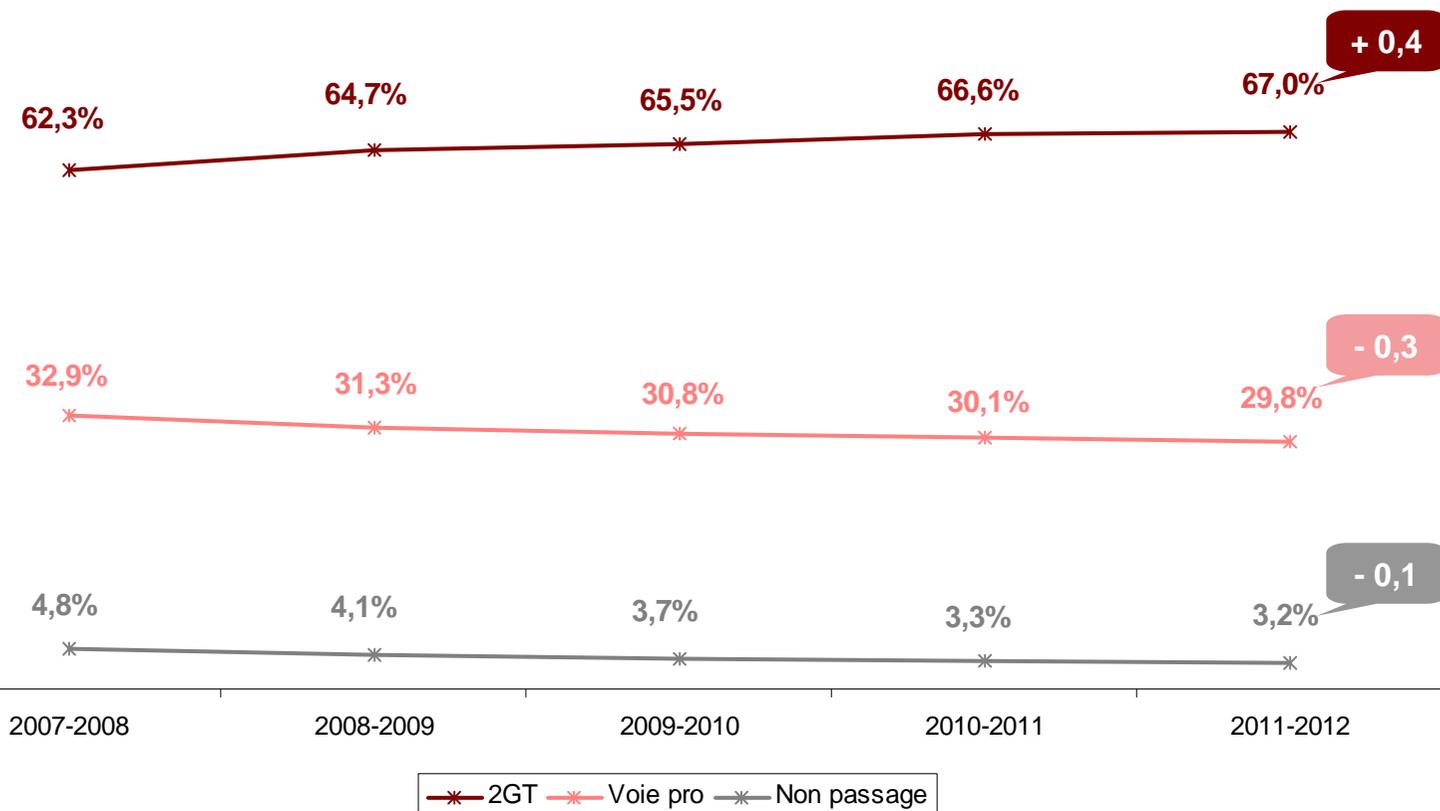


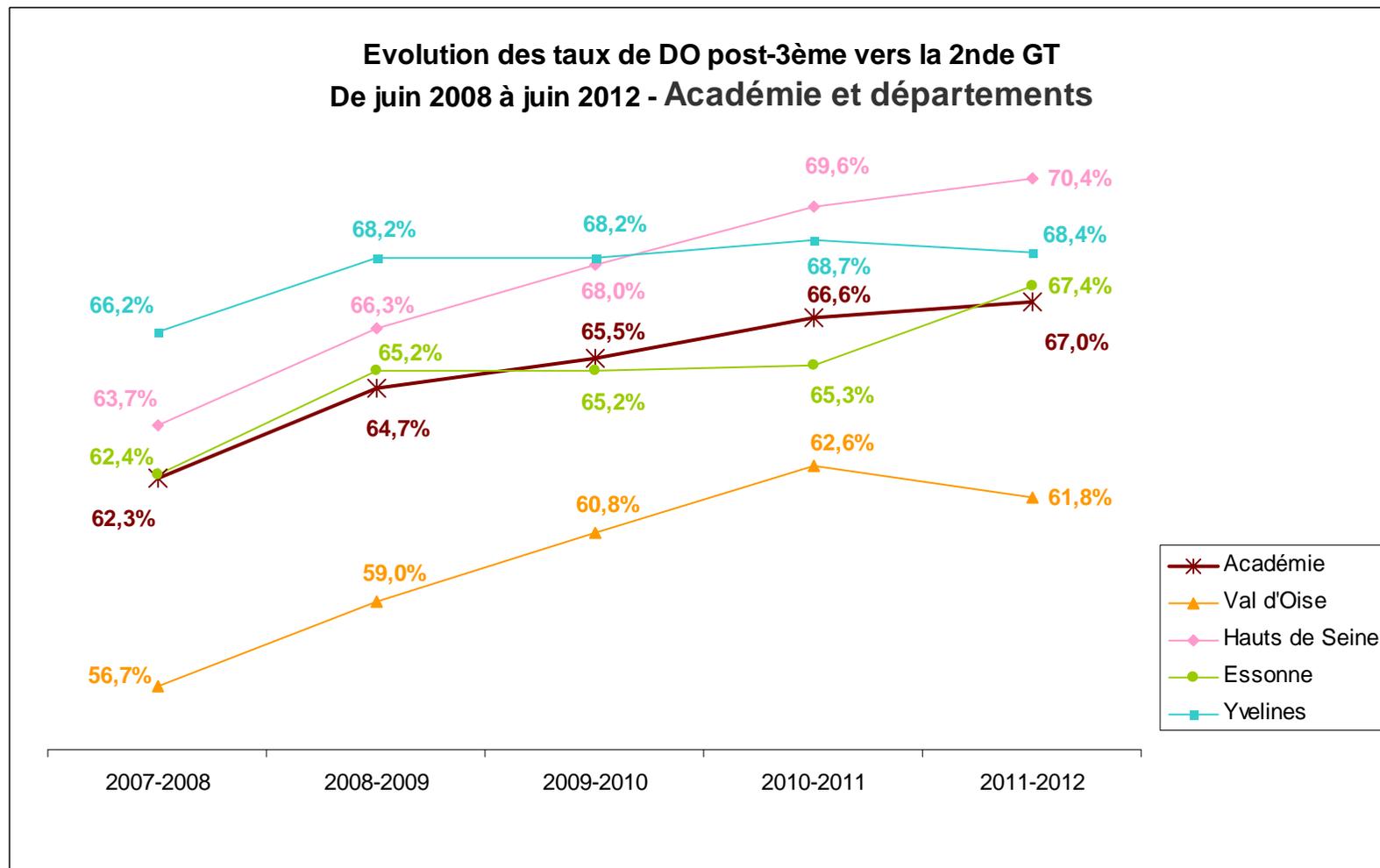
Bilan de l'orientation après la 3^{ème} générale et la 2^{nde} générale et technologique Juin 2012

Evolution sur 5 ans

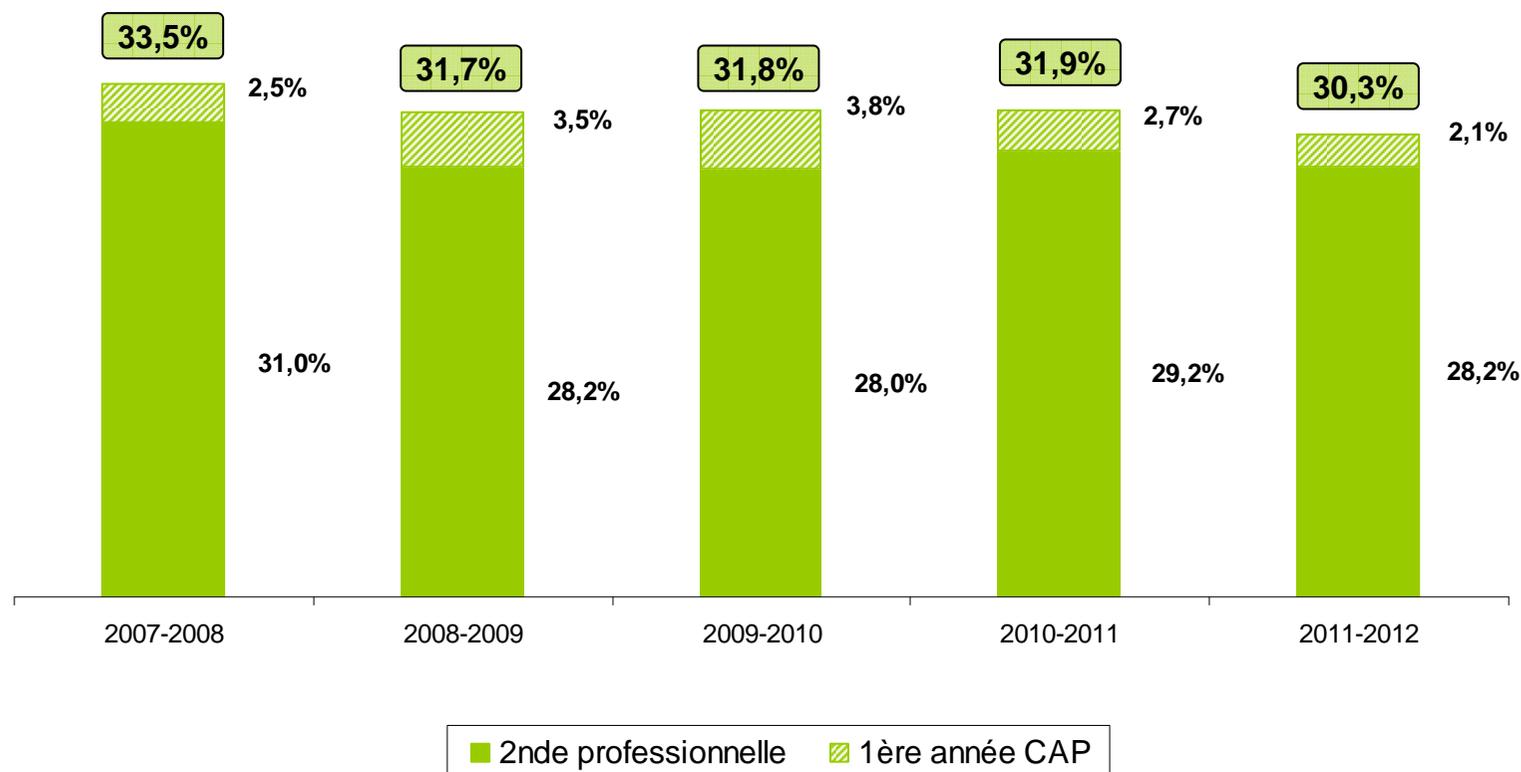
Académie de Versailles

Evolution des décisions d'orientation post-3^{ème}
de juin 2008 à juin 2012 - Académie de Versailles

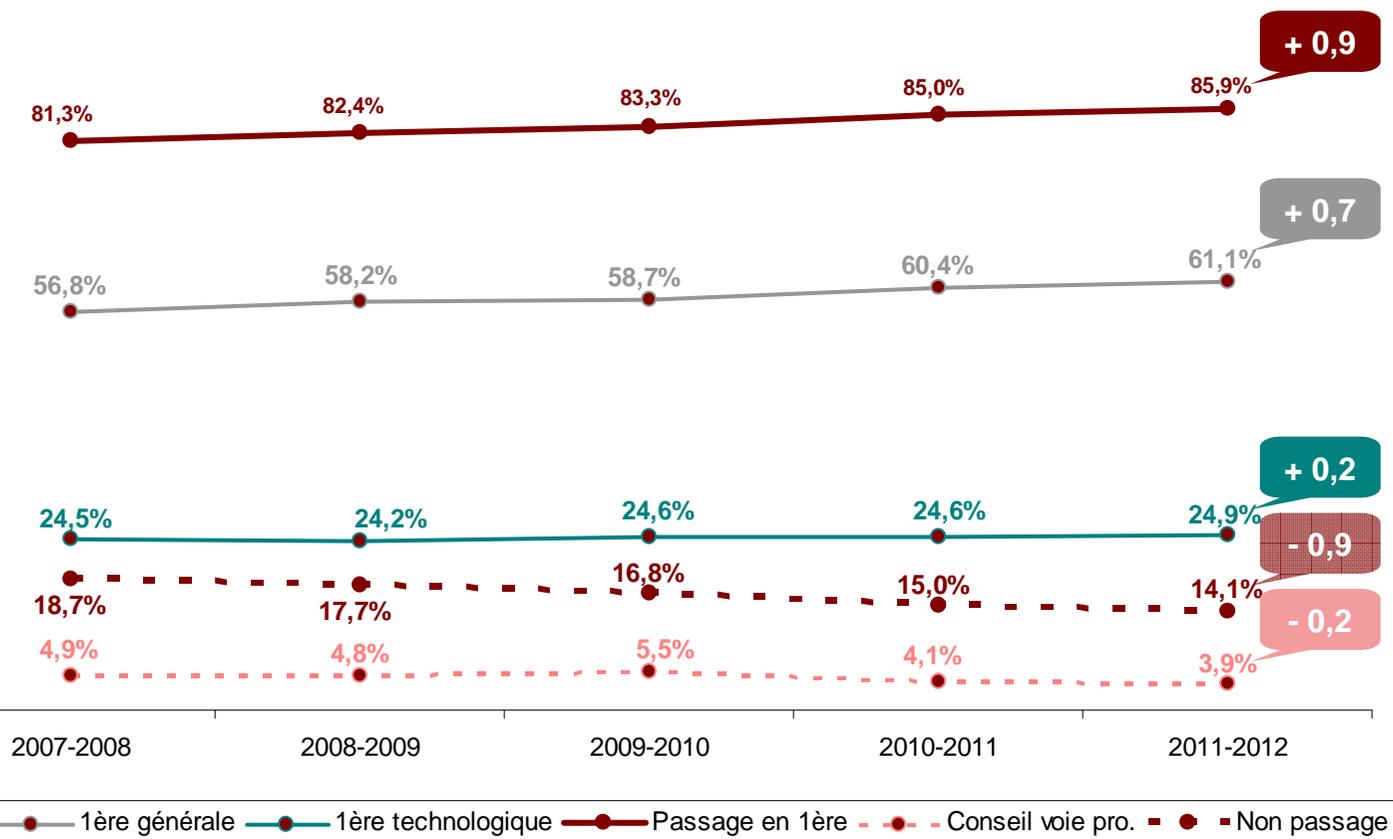




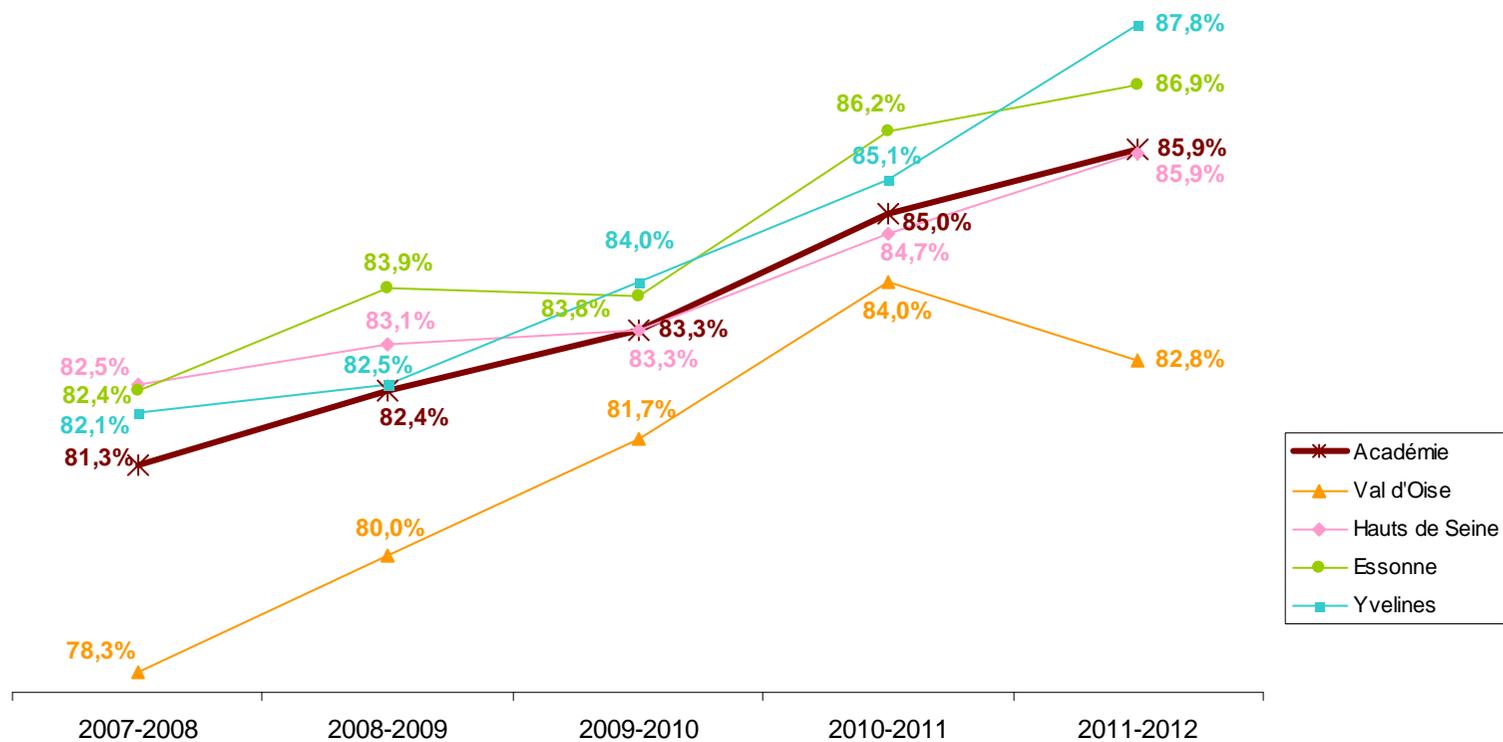
Evolution des décisions d'orientation vers la voie professionnelle
entre juin 2008 et juin 2011 - Essonne

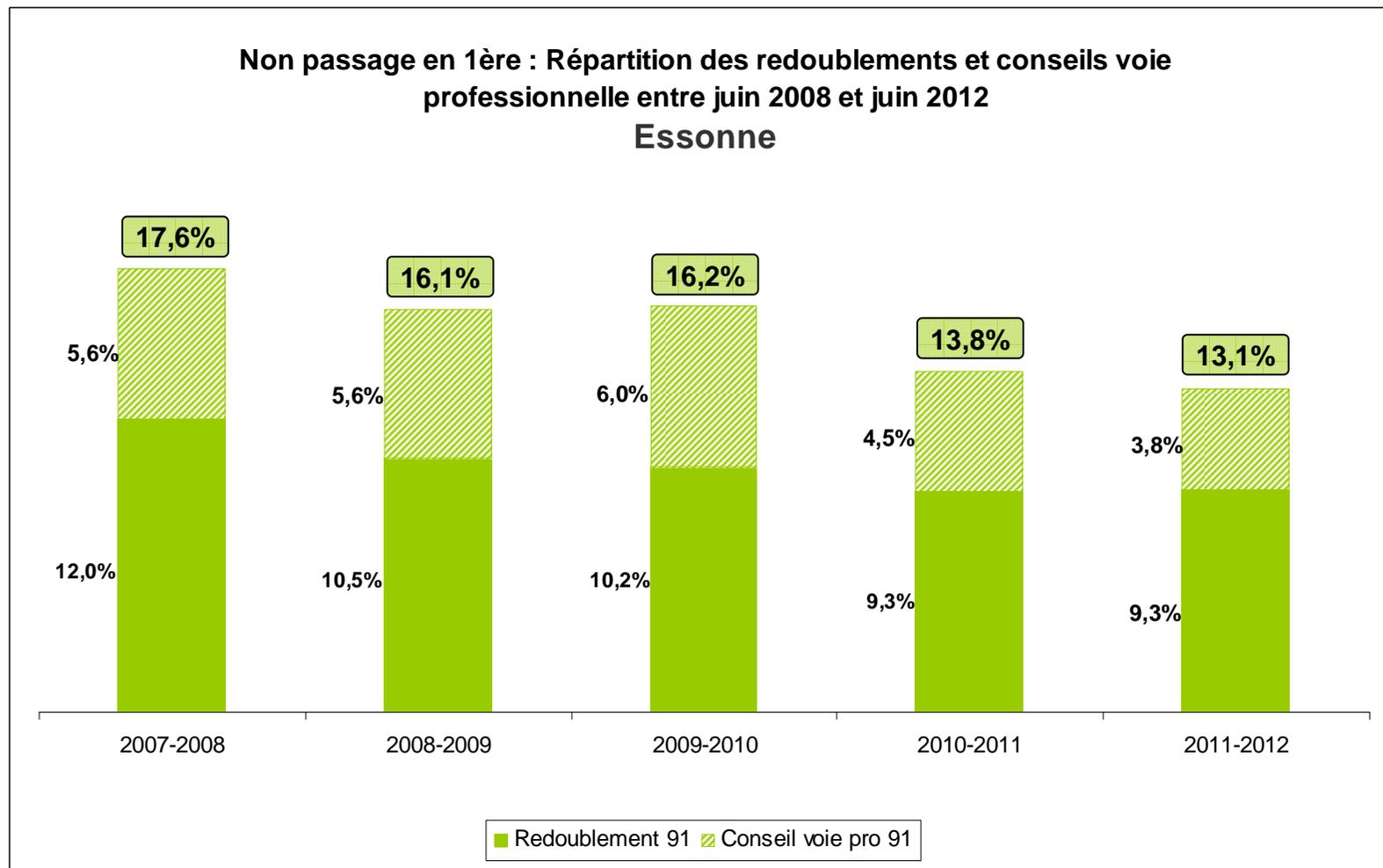


Evolution des décisions d'orientation en fin de 2nde GT de juin 2008 à juin 2012
Académie de Versailles



Evolution des décisions d'orientation de passage en 1^{ère} en fin de 2nde GT
Entre juin 2008 et juin 2012 - Académie et Départements







MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Hauts de Seine

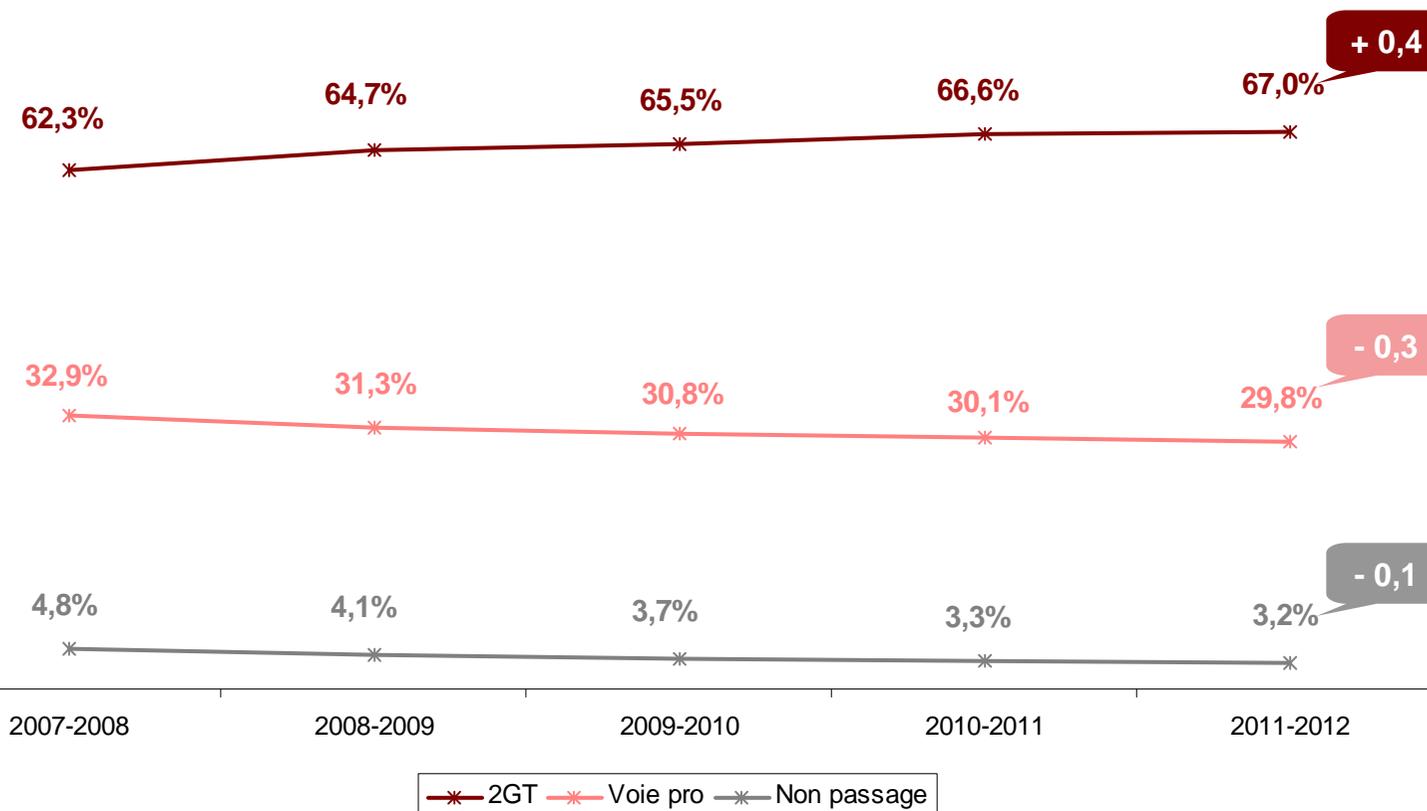


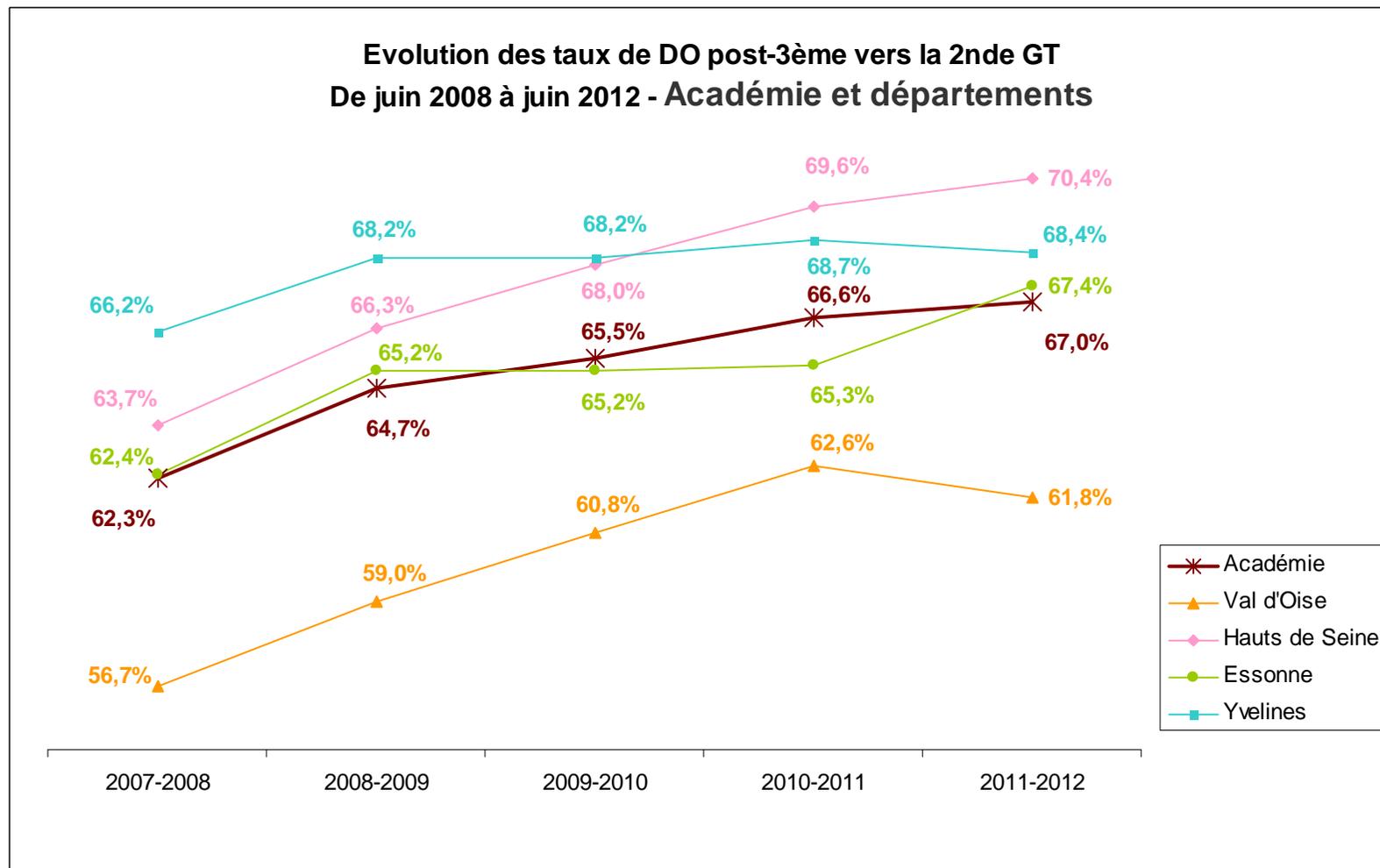
Bilan de l'orientation après la 3^{ème} générale et la 2nde générale et technologique Juin 2012

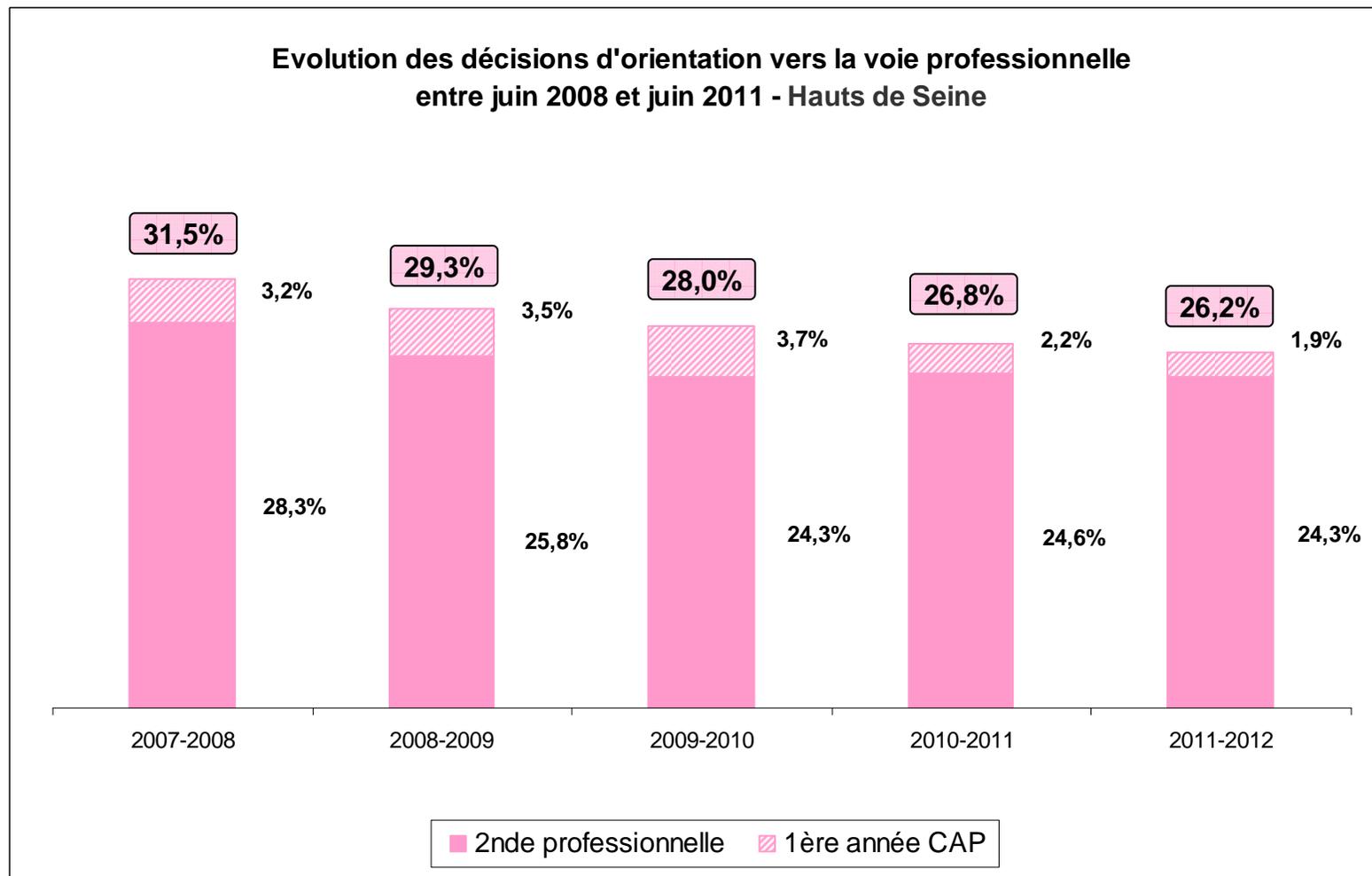
Evolution sur 5 ans

Académie de Versailles

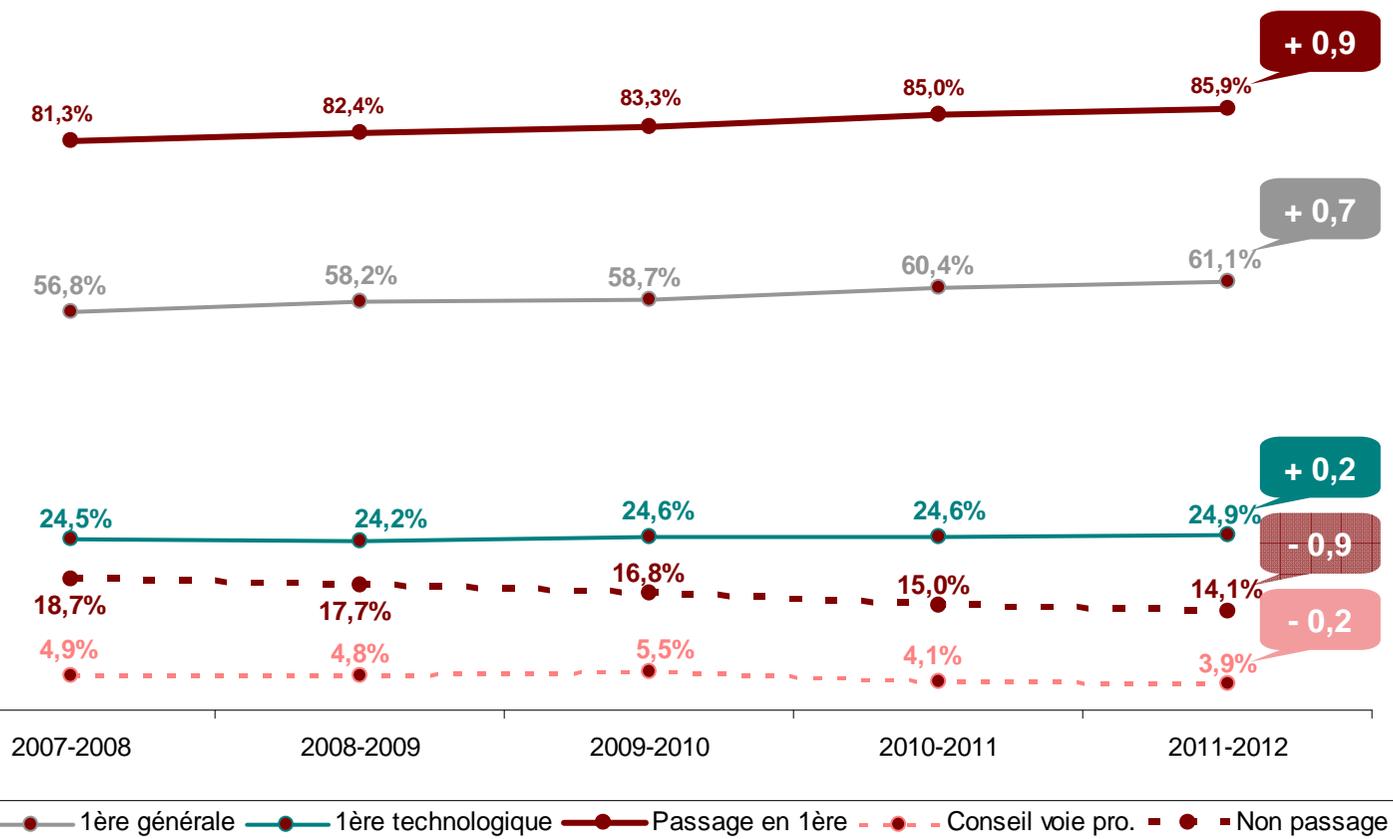
Evolution des décisions d'orientation post-3^{ème}
de juin 2008 à juin 2012 - Académie de Versailles



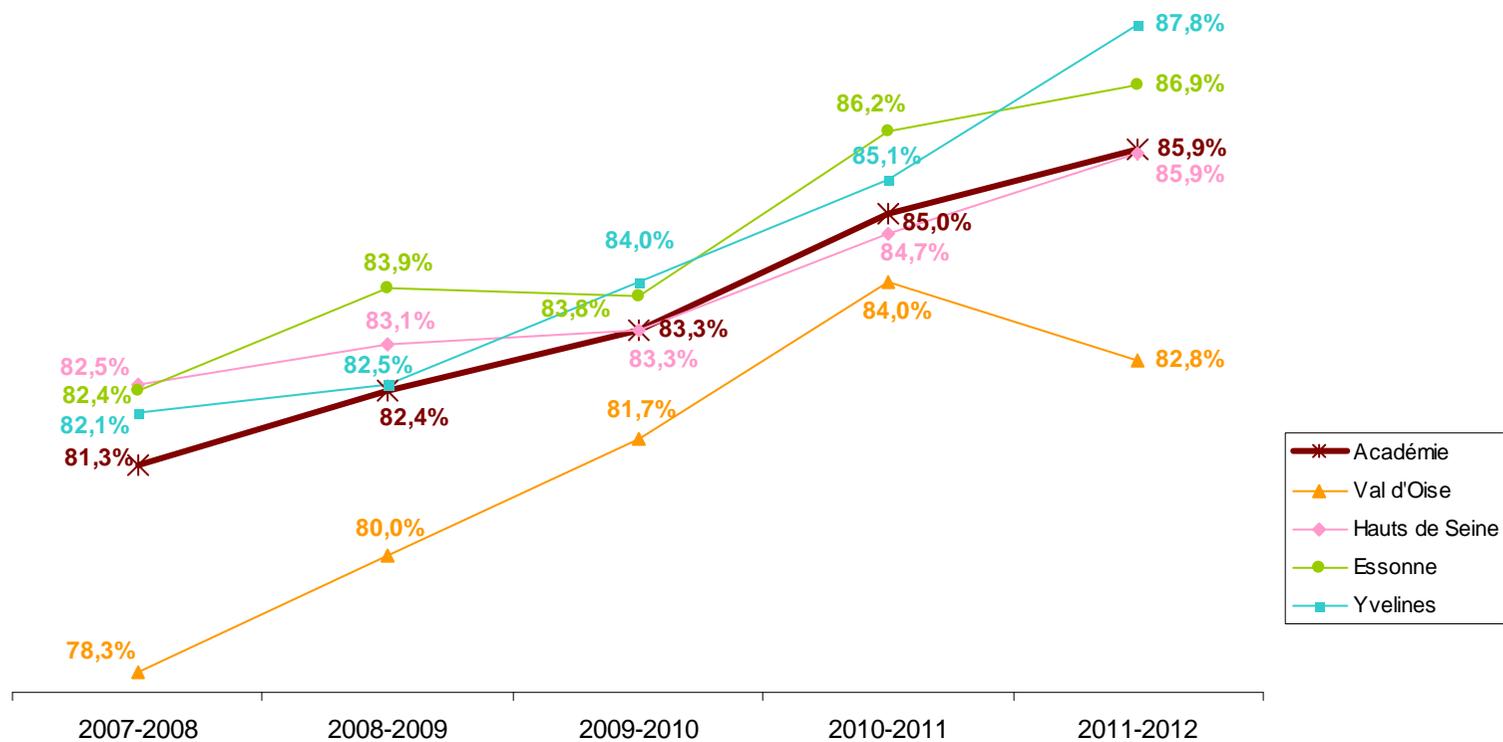




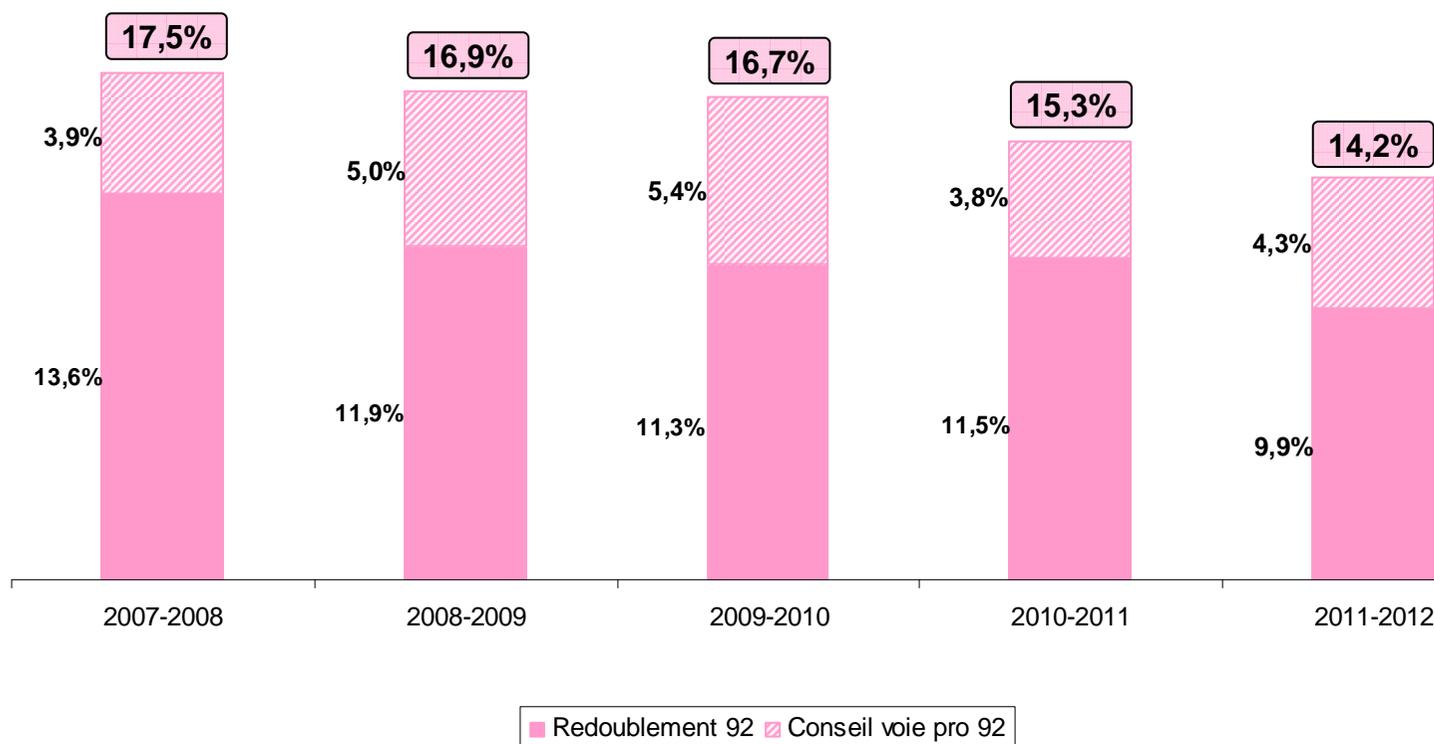
Evolution des décisions d'orientation en fin de 2nde GT de juin 2008 à juin 2012
Académie de Versailles



Evolution des décisions d'orientation de passage en 1^{ère} en fin de 2nde GT
Entre juin 2008 et juin 2012 - Académie et Départements



Non passage en 1^{ère} : Répartition des redoublements et conseils voie
professionnelle entre juin 2008 et juin 2012
Hauts de Seine





MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

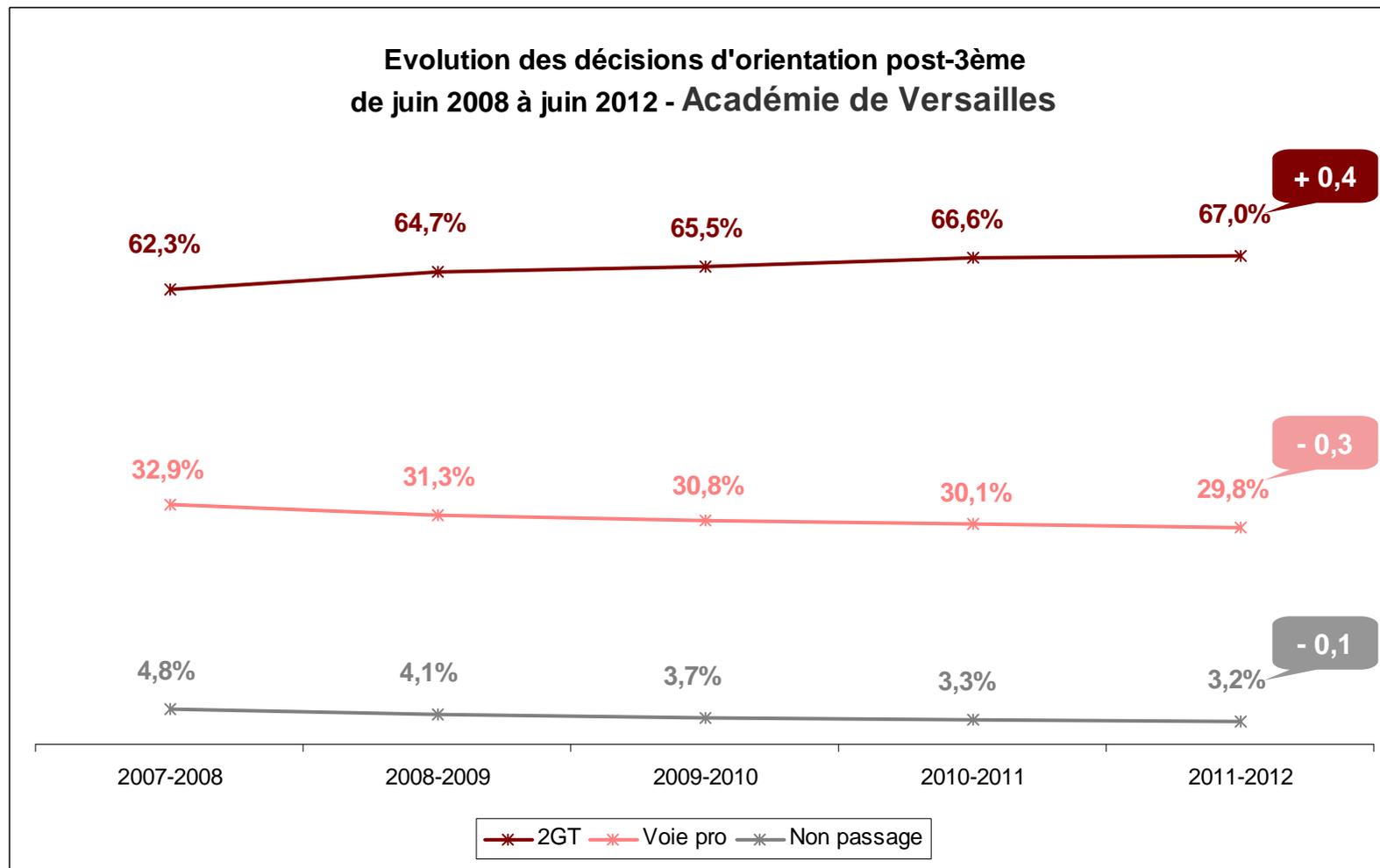
Val d'Oise

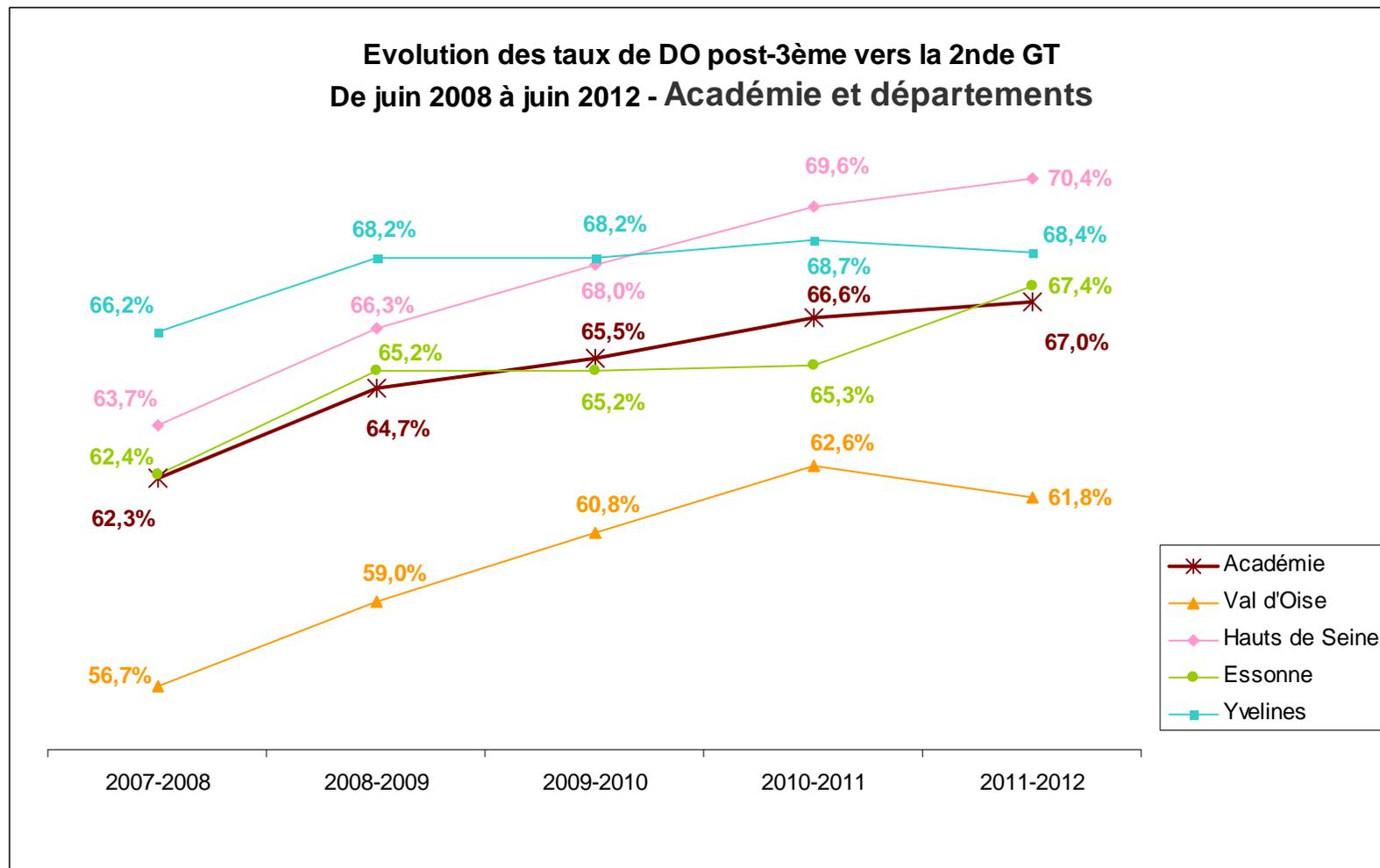


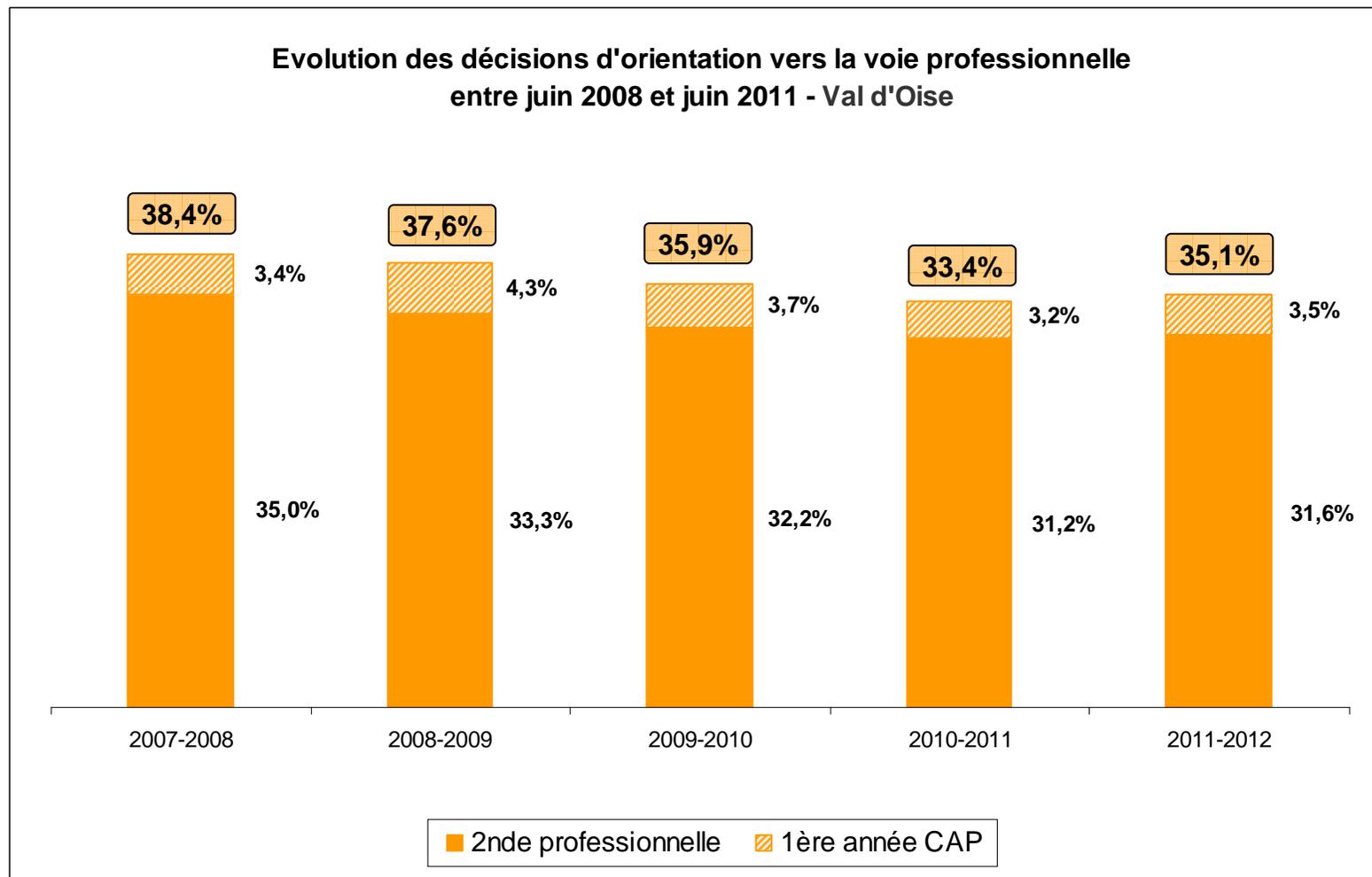
Bilan de l'orientation après la 3^{ème} générale et la 2nde générale et technologique Juin 2012

Evolution sur 5 ans

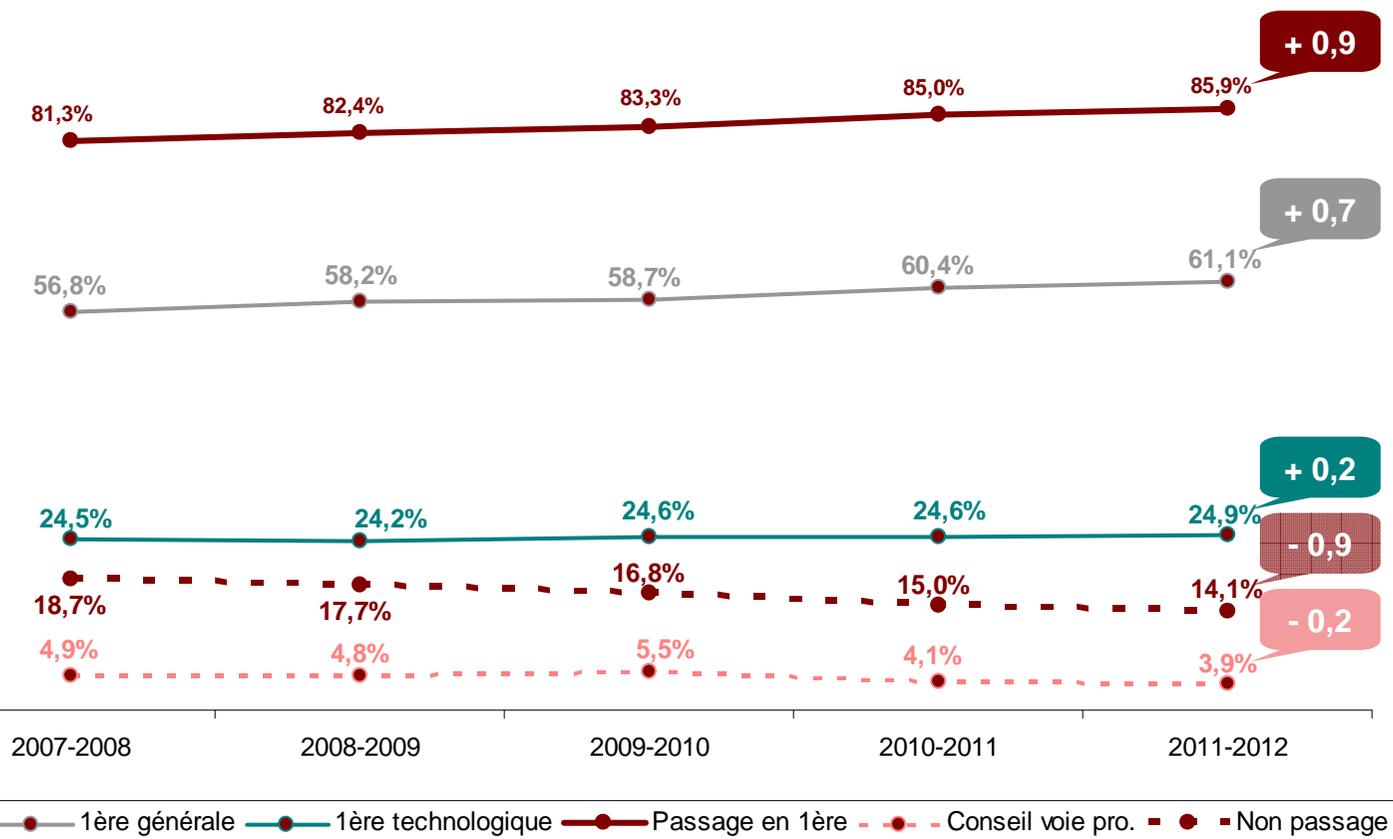
Académie de Versailles



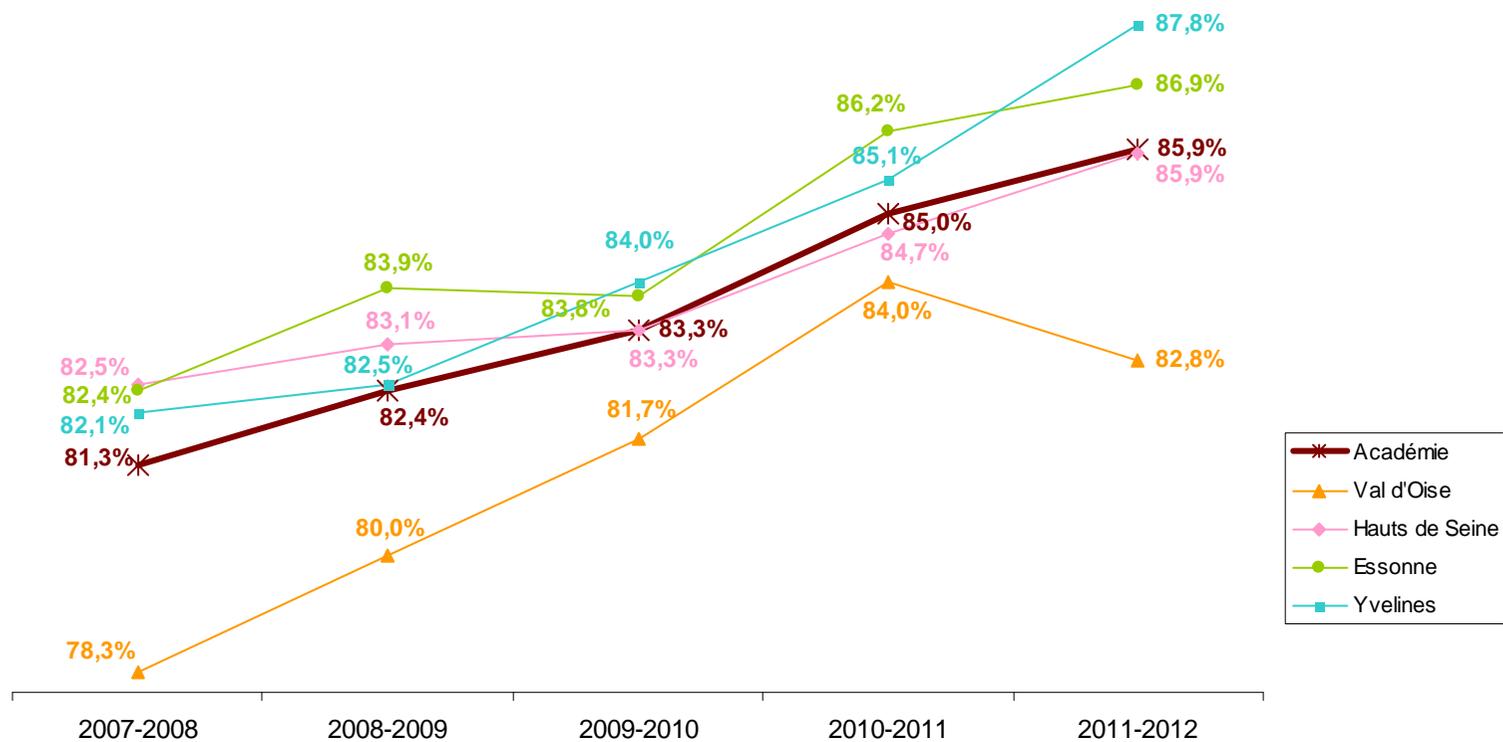




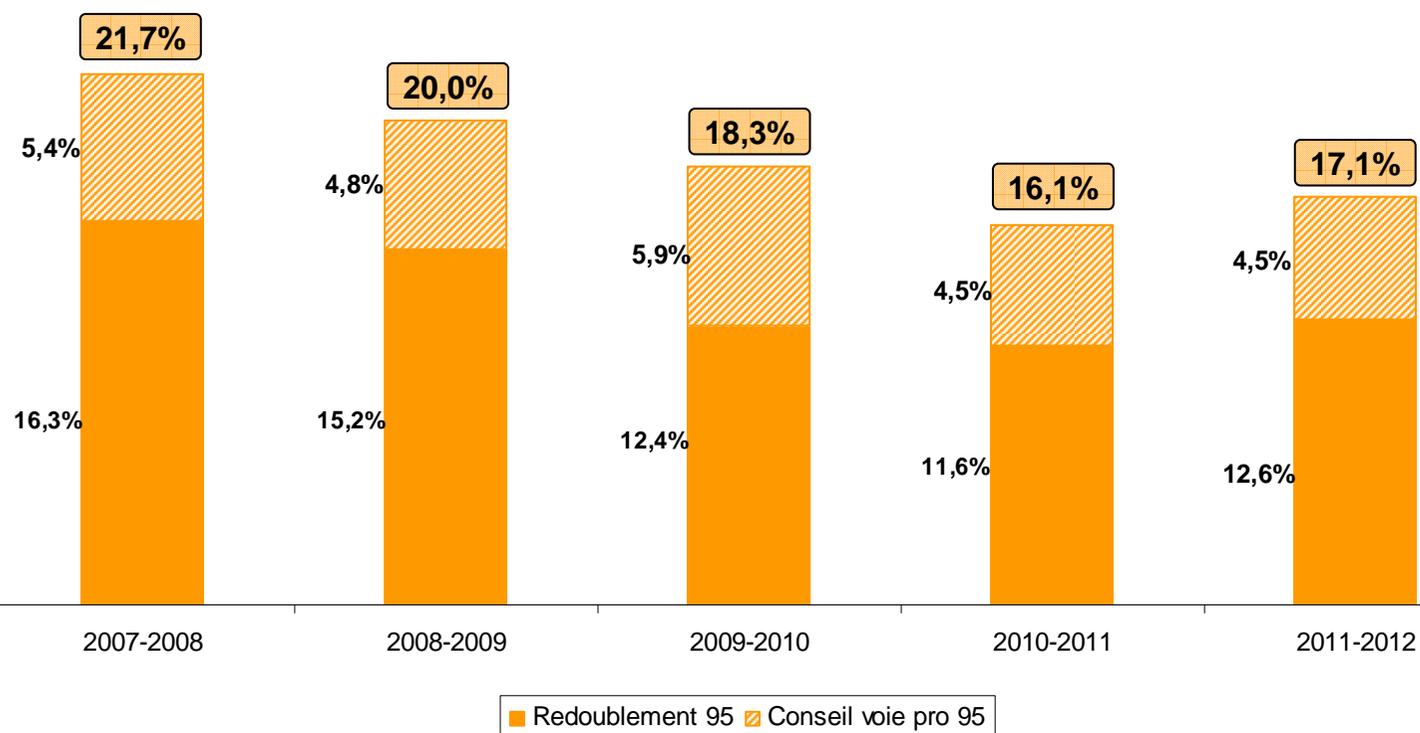
Evolution des décisions d'orientation en fin de 2nde GT de juin 2008 à juin 2012
Académie de Versailles



Evolution des décisions d'orientation de passage en 1^{ère} en fin de 2nde GT
Entre juin 2008 et juin 2012 - Académie et Départements



Non passage en 1^{ère} : Répartition des redoublements et conseils voie professionnelle entre juin 2008 et juin 2012
Val d'Oise



statistiques 2011-2012					
Corps	Nb de stagiaires	Nb de stagiaires "non évaluables" (congés divers)	Taux de non-évaluables	Nb d'avis défavorable	Taux d'avis défavorable
PE	546	32	6%	19	3,48%
Agrégés	196	10	5%	13	6,63%
Certifiés	466	12	3%	39	8,37%
PLP	122	5	4%	6	4,92%
CPE	35	2	6%	0	0,00%
EPS	53	0	0%	1	1,89%



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Versailles

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
3, boulevard
de Lesseps
78017
Versailles
Cedex

Pôle Formation

Affaire suivie par :
Véronique BOULHOL

Tél.
01 30 83 50 63
Tc.p.
01 39 83 50 26
Mél
ce.dafpa@ac-
versailles.fr

Division des
personnels
enseignants
DPE 3

Affaire suivie par :
Fabien SIMMAT

Tél.
01 30 83 41 22
Tc.p.
01 39 83 52 91
Mél
ce.dpe3@ac-
versailles.fr

Division de
l'organisation scolaire
Affaire suivie par :
Aurélien Sauvage

Tél.
01 30 83 41 70
Tc.p.
01 39 83 46 96
Mél
ce.dos@ac-
versailles.fr

Versailles, le 10 septembre 2012

Le Recteur

A

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

S/c de madame la directrice et messieurs les
directeurs académiques des services de
l'Education nationale

Objet : Personnels enseignants et d'éducation stagiaires du second degré – régime de la décharge de service au titre de la formation.

Réf : circulaire ministérielle n° 2012-104 du 3 juillet 2012 relative au dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation - année scolaire 2012-2013

L'accueil, l'accompagnement et la formation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires constitue une priorité nationale. Pour y répondre, les dispositions de la circulaire nationale n° 2012-104 du 3 juillet 2012 posent notamment le principe d'une décharge de service au titre de la formation pour les stagiaires du second degré.

En complément de la circulaire académique du 21 juin 2012 relative à l'accueil et à la formation des professeurs stagiaires, la présente note a pour objet de vous préciser le champ d'application du régime de la décharge de service au titre de la formation des stagiaires.

1°) Personnels stagiaires bénéficiaires de la décharge :

La circulaire n° 2012-104 du 3 juillet précitée prévoit que les personnels enseignants et d'éducation stagiaires affectés devant élèves bénéficient d'une décharge de service « dès lors qu'ils ne sont pas titulaires d'un autre corps enseignant ou qu'ils ne disposent pas d'une forte expérience ».

Il convient de considérer que l'ensemble des personnels enseignants et d'éducation stagiaires, lauréats des concours externes ou internes, bénéficie par principe d'une décharge de service au titre de la formation, à l'**exclusion** :

- des stagiaires lauréats d'une liste d'aptitude ;
- des stagiaires, lauréats d'un concours externe ou interne, précédemment titulaire d'un corps de l'enseignement du second degré (ex : agrégé stagiaire ex-certifié) ;
- des stagiaires de l'année 2011-2012 placés en situation de prolongation de stage pour leur permettre d'accomplir la durée réglementaire de leur stage ;

ces stagiaires, qui ont eu une interruption de stage d'une durée supérieure à 36 jours (congé maladie, congé maternité...) doivent en effet prolonger leur stage selon les modalités retenues l'année précédente.

2/2

Pour toutes les autres situations, le principe de la décharge de service s'applique. Il en va ainsi notamment pour les stagiaires qui peuvent avoir exercé en qualité d'agent contractuel, quel que soit leur statut ou leur ancienneté de service, les stagiaires placés en situation de renouvellement de stage ou les stagiaires titulaires d'un corps autre que ceux relevant de l'enseignement du second degré.

2°) Quotité de la décharge de service au titre de la formation :

Pour les personnels enseignants stagiaires, la décharge de service au titre de la formation est calculée sur la base de trois heures hebdomadaires.

Pour les CPE et professeurs de documentation stagiaires, la décharge est équivalente à 6 heures hebdomadaires.

3°) Organisation des services des personnels enseignants et d'éducation stagiaires :

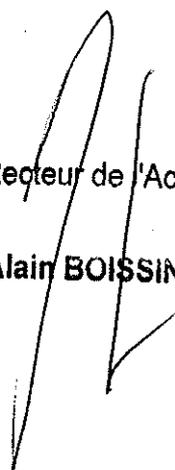
La circulaire académique du 21 juin 2012 pose les principes et les modalités d'organisation des services des personnels enseignants et d'éducation stagiaires pour lesquels un plan de formation adapté est mis en œuvre, sous la forme de stages filés tout au long de l'année scolaire, de dispositifs de tutorat et de formation en ligne.

Par ailleurs, il conviendra, dans toute la mesure du possible, que la décharge de service au titre de la formation pour les personnels enseignants et d'éducation stagiaires se traduise effectivement par un abattement de leurs obligations de service. La traduction de la décharge sous forme d'heures supplémentaires ne peut être envisagée qu'à titre tout à fait exceptionnel pour répondre à la nécessaire continuité des enseignements.

Je vous remercie de particulièrement veiller à la mise en œuvre de ces dispositions qui visent à faciliter l'accueil et la formation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires. Mes services demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT





CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION : DISCIPLINE GENERALES ET TECHNOLOGIQUES

août-12		sept-12		oct-12		nov-12		déc-12		janv-13		févr-13		mars-13		avr-13		mai-13		juin-13	
1	M	1	S	1	L	1	J	1	S	1	M	1	V	1	V	1	L	1	M	1	S
2	J	2	D	2	M	2	V	2	D	2	M	2	S	2	S	2	M	2	J	2	D
3	V	3	L	3	M	3	S	3	L	3	J	3	D	3	D	3	M	3	V	3	L
4	S	4	M	4	J	4	D	4	M	4	V	4	L	4	L	4	J	4	S	4	M
5	D	5	M	5	V	5	L	5	M	5	S	5	M	5	M	5	V	5	D	5	M
6	L	6	J	6	S	6	M	6	J	6	D	6	M	6	M	6	S	6	L	6	J
7	M	7	V	7	D	7	M	7	V	7	L	7	J	7	J	7	D	7	M	7	V
8	M	8	S	8	L	8	J	8	S	8	M	8	V	8	V	8	L	8	M	8	S
9	J	9	D	9	M	9	V	9	D	9	M	9	S	9	S	9	M	9	J	9	D
10	V	10	L	10	M	10	S	10	L	10	J	10	D	10	D	10	M	10	V	10	L
11	S	11	M	11	J	11	D	11	M	11	V	11	L	11	L	11	J	11	S	11	M
12	D	12	M	12	V	12	L	12	M	12	S	12	M	12	M	12	V	12	D	12	M
13	L	13	J	13	S	13	M	13	J	13	D	13	M	13	M	13	S	13	L	13	J
14	M	14	V	14	D	14	M	14	V	14	L	14	J	14	J	14	D	14	M	14	V
15	M	15	S	15	L	15	J	15	S	15	M	15	V	15	V	15	L	15	M	15	S
16	J	16	D	16	M	16	V	16	D	16	M	16	S	16	S	16	M	16	J	16	D
17	V	17	L	17	M	17	S	17	L	17	J	17	D	17	D	17	M	17	V	17	L
18	S	18	M	18	J	18	D	18	M	18	V	18	L	18	L	18	J	18	S	18	M
19	D	19	M	19	V	19	L	19	M	19	S	19	M	19	M	19	V	19	D	19	M
20	L	20	J	20	S	20	M	20	J	20	D	20	M	20	M	20	S	20	L	20	J
21	M	21	V	21	D	21	M	21	M	21	L	21	J	21	J	21	D	21	M	21	V
22	M	22	S	22	L	22	J	22	S	22	M	22	V	22	V	22	L	22	M	22	S
23	J	23	D	23	M	23	V	23	D	23	M	23	S	23	S	23	M	23	J	23	D
24	V	24	L	24	M	24	S	24	L	24	J	24	D	24	D	24	M	24	V	24	L
25	S	25	M	25	J	25	D	25	M	25	V	25	L	25	L	25	J	25	S	25	M
26	D	26	M	26	V	26	L	26	M	26	S	26	M	26	M	26	V	26	D	26	M
27	L	27	J	27	S	27	M	27	J	27	D	27	M	27	M	27	S	27	L	27	J
28	M	28	V	28	D	28	M	28	V	28	L	28	J	28	J	28	D	28	M	28	V
29	M	29	S	29	L	29	J	29	S	29	M	29	M	29	V	29	L	29	M	29	S
30	J	30	D	30	M	30	V	30	D	30	M	30	M	30	S	30	M	30	J	30	D
31	V	31	M	31	M	31	L	31	L	31	J	31	J	31	D	31	D	31	V	31	V

R
PERIODE de
REGROUPEMENT
FORMATION

INFO
PARCOURS
PROF

ATHENA

THEMATIQUE TRANSVERSALE

28/08/2012			Accueil institutionnel et des inspecteurs de la discipline				
29/08/2012			Formation transversale (CAAEE : les rituels à mettre en place) -				
30/08/2012			Formation disciplinaire (les premiers gestes, les premiers cours)				
31/8 et 3/09/2012			J4 : tutorat (lycée d'affectation) J5 : Rentrée des enseignants (lycée d'affectation)				
Formation organisée sur les journées libérées							
Se	Se	JEUDI	Disciplinaire	Transversale	Regroupement Conférence	Optionnelle facultative	Tuteurs
1	36	06/09/2012	Tutorat renforcé tout au long du premier trimestre				
2	37	13/09/2012		R1 : ATHENA PLP sauf Maths-sciences			R1 semaines 2 et 3
3	38	20/09/2012	D1				
4	39	27/09/2012	D2				
5	40	04/10/2012	Tutorat ou FOAD	T1 : gestion de classe Sauf Anglais			
6	41	11/10/2012	Tutorat ou FOAD	T1 : gestion de classe			
7	42	18/10/2012	Tutorat ou FOAD	T1 : gestion de classe Sauf Anglais			
8	43	25/10/2012			C1 : journée « Evaluation »		R2 : Athéna
Vacances de Toussaint							
9	46	15/11/2012		INFOS PARCOURS CARRIÈRE			
10	47	22/11/2012	D3				
11	48	29/11/2012	Tutorat				
12	49	06/12/2012	D4				
13	50	13/12/2012	D5				
14	51	20/12/2012	Tutorat				R3 + Exposition CAP au rectorat
Vacances de Noël							
15	2	10/01/2013			C2 : l'histoire de la voie professionnelle – M. Brucy	De l'école primaire au BTS ou Immersion en milieu professionnel : date à fixer par le stagiaire et l'établissement d'accueil (jusqu'à fin avril)	
16	3	17/01/2013	D6 à la carte selon les disciplines				
17	4	24/01/2013		T4 : pédagogie de projet ou PFMP			
18	5	31/01/2013					
19	6	07/02/2013		T5 : socle/AP			
20	7	14/02/2013		T5 : socle/AP			
21	8	21/02/2013				Le jeune, la famille et l'école – L'orientation	
22	9	28/02/2013					
Vacances d'hiver							
23	12	21/03/2013		INFOS PARCOURS CARRIERE			
24	13	28/03/2013				Développer des compétences pour scolariser des élèves en situation de handicap	R4
25	14	04/04/2013	D7 à la carte selon la discipline			Développer les compétences orales et écrites des élèves de la voie professionnelle	
26	15	11/04/2013				Prérequis en prévention SBSSA/SI/AA/Eco-gestion	
27	16	18/04/2013				Prérequis en prévention SBSSA/SI/AA/Eco-gestion	
28	17	25/04/2013				Prérequis en prévention SBSSA/SI/AA/Eco-gestion	
Vacances de Printemps							
29	20	16/05/2013				Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)	
30	21	23/05/2013				Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)	
31	22	30/05/2013					
32	23	06/06/2012					
33	24	13/06/2013					
34	25	20/06/2013					
35	26	27/07/2013					
36	27	04/07/2013					

28/08/2012			Accueil institutionnel et des inspecteurs de la discipline Corot savigny sur orge				
29/08/2012			Formation transversale (CAAE : les rituels à mettre en place) - Corot				
30/08/2012			Formation disciplinaire – SEP du lycée Edgar Quinet – Paris M° Pigale				
31/8			Formation disciplinaire – SEP du lycée Edgar Quinet – Paris M° Pigale				
Formation organisée sur les journées libérées							
Se	Se	JEUDI	Disciplinaire	Transversale	Regroupement Conférence	Optionnelle facultative	Tuteurs
1	36	06/09/2012	Tutorat renforcé tout au long du premier trimestre				
2	37	13/09/2012	Anglais	R1 : ATHENA PLP sauf Maths-sciences			R1 semaines 2 et 3
3	38	20/09/2012	Tutorat				
4	39	27/09/2012	Tutorat				
5	40	04/10/2012	Anglais				
6	41	11/10/2012	Tutorat	T1 : gestion de classe			
7	42	18/10/2012	Tutorat				R2 : Athéna
8	43	25/10/2012			C1 : journée « Evaluation »		
Vacances de Toussaint							
9	46	15/11/2012		INFOS PARCOURS CARRIÈRE			
10	47	22/11/2012	Tutorat				
11	48	29/11/2012	Tutorat				
12	49	06/12/2012	Français				
13	50	13/12/2012	Tutorat				R3 + Exposition CAP au rectorat
14	51	20/12/2012	Tutorat				
Vacances de Noël							
15	2	10/01/2013			C2 : l'histoire de la voie professionnelle – M. Brucy	De l'école primaire au BTS ou Immersion en milieu professionnel : date à fixer par le stagiaire et l'établissement d'accueil (jusqu'à fin avril)	
16	3	17/01/2013	Français demi journée				
17	4	24/01/2013	Anglais				
18	5	31/01/2013					
19	6	07/02/2013	Anglais				
20	7	14/02/2013		T5 : socle/AP			
21	8	21/02/2013				Le jeune, la famille et l'école – L'orientation	
22	9	28/02/2013					
Vacances d'hiver							
23	12	21/03/2013		INFOS PARCOURS CARRIÈRE			
24	13	28/03/2013	Anglais			Développer des compétences pour scolariser des élèves en situation de handicap	R4
25	14	04/04/2013				Développer les compétences orales et écrites des élèves de la voie professionnelle	
26	15	11/04/2013	Anglais			Prérequis en prévention SBSSA/SI/AA/Eco-gestion	
27	16	18/04/2013	Français			Prérequis en prévention SBSSA/SI/AA/Eco-gestion	
28	17	25/04/2013				Prérequis en prévention SBSSA/SI/AA/Eco-gestion	
Vacances de Printemps							
29	20	16/05/2013	Anglais			Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)	
30	21	23/05/2013				Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)	
31	22	30/05/2013					
32	23	06/06/2012	Bilan				
33	24	13/06/2013					
34	25	20/06/2013					
35	26	27/07/2013					
36	27	04/07/2013					



COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2012

Formation des professeurs stagiaires du 1^{er} degré

Année scolaire 2012-2013

L'affectation

Dans les quatre départements, les PES auront une classe en responsabilité dans toute la mesure du possible.

Ils pourront être nommés en éducation prioritaire mais non en RAR et aucun PES ne se voit confier le niveau CP.

L'accueil

L'accueil s'est déroulé sur 5 jours :

- Accueil institutionnel par le DASEN, l'IENA, les services
- Accueil par les équipes de formateurs : IEN, CPC, DEA, tuteurs ; le 30 sera plus particulièrement pris en charge par les IEN coordonnant la formation et les CPC
- Prise en charge par les équipes élargies
- Accueil en circonscription et dans les écoles d'affectation
- Pré rentrée dans l'école d'affectation

Un livret d'accueil est donné à chaque PES.

La prise en main de la classe et l'accompagnement

Dans chaque département sera mis en place un accompagnement renforcé lors des deux premiers mois ainsi qu'un dispositif souple d'accompagnement filé d'au moins huit semaines selon les possibilités de remplacement disponibles, le tout étayé de visites régulières des formateurs.

Ce schéma général se décline de façon adaptée dans chaque département.

Pour tous les départements, la formation en ligne est inscrite dans le cahier des charges de la formation des PES et les 18 heures d'animations pédagogiques (activités de formation) sont spécifiquement organisées pour les PES. Ils peuvent par ailleurs s'inscrire dans les animations ouvertes aux enseignants dans la circonscription.

Le suivi

Chaque stagiaire est accompagné par un tuteur qui, selon les départements et le nombre de maîtres formateurs disponibles, est un conseiller pédagogique, un enseignant maître formateur (EMF) ou un maître d'accueil temporaire (MAT)

L'organisation des visites est envisagée comme suit :

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2012

- 5 visites inscrites dans le cadre de la certification. Ce nombre se monte à 7 visites pour les stagiaires repérés comme éprouvant des difficultés.
- Sur les 5 visites, une au moins est assurée par un CPC.

Les quatre départements procèdent à un suivi de l'ensemble des situations au minimum une fois par trimestre soit au niveau du bassin soit au niveau départemental.

La procédure d'alerte mise en œuvre en 2011-2012 est reconduite.

Les documents de suivi de la formation : un livret du tuteur, un livret du stagiaire éventuellement.

Le suivi des stagiaires prolongés et renouvelés

Renouvelés

- 1 classe à l'année
- 1 tuteur qui est un CPC de la circonscription où est nommé le renouvelé
- 5 visites minima
- 1 visite d'inspection obligatoire
- 18h d'animations pédagogiques des PES

Prolongés

Deux cas de figure :

- Très peu de jours à effectuer dans le cadre de la prolongation : 1 tuteur CPC, 1 avis IEN, 1 rapport conclusif si pas de problème.
- Si la prolongation couvre une longue période : les prolongés seront alignés sur les renouvelés : 1 tuteur CPC de la circonscription et 5 visites minima. En cas de problème, 7 visites seront nécessaires et un rapport d'inspection

CTA du 28 septembre 2012

Bilan de rentrée

Formation des personnels enseignants et d'éducation

Préambule page

- | | | |
|----|---|------|
| 1. | ACCUEIL RENFORCE DES STAGIAIRES : description du dispositif | |
| | page | |
| 2. | ORGANISATION DE LA FORMATION DES PEES | page |
| 3. | BILAN DE L'ACCUEIL | page |
| 4. | ANNEXES | |
| | a. Planning de la formation | page |
| | b. Circulaire (décharges des PEES) | page |
| | c. Information stagiaires sur l'ouverture au PAF | page |

Préambule :



UN DISPOSITIF TRANSITOIRE DE FORMATION POUR LES PROFESSEURS STAGIAIRES

En attendant la refondation d'une véritable formation initiale professionnalisée, le Ministre a demandé aux Recteurs, dès cette rentrée, de mettre en place un dispositif transitoire d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants et des conseillers principaux d'éducation stagiaires afin de leur permettre une entrée progressive dans le métier.

Dans l'académie de Versailles, le dispositif 2012 est organisé en plusieurs séquences en interaction :

- *dès la rentrée en académie, les stagiaires volontaires sont réunis et accueillis durant plusieurs jours ;*
- *tout au long de l'année, chaque stagiaire bénéficie d'un accompagnement personnalisé, encadré par un tuteur ;*
- *les stagiaires bénéficient tout au long de l'année scolaire d'un volume d'heures de décharge hebdomadaires destinées à de la formation, ainsi que de stages filés.*
- *Une offre complémentaire de formation est offerte aux stagiaires sous la forme d'un « crédit formation » dans le cadre du PAF 2012-2013*

L'évaluation menant à la titularisation des stagiaires se déroule en continu sur l'année. Ses modalités sont présentées aux stagiaires dès leur accueil en académie.

Par ses effectifs et l'ambition de son projet , Versailles est une académie de formation :

- A la rentrée 2012, l'académie de Versailles accueille **850 personnels enseignants et d'éducation stagiaires pour l'enseignement secondaire**, qui bénéficient d'une décharge de 3 heures hebdomadaires dans leur service.
- Elle reçoit également, dans le cadre des stages de préprofessionnalisation, **68 étudiants de masters en alternance**, issus des cinq universités versaillaises et qui se destinent aux métiers de l'enseignement.

L'ensemble de ces dispositifs s'inscrit dans une logique de continuum de formation.



1. L'ACCUEIL RENFORCE DES STAGIAIRES : description du dispositif

a. un accueil précoce

Dans le second degré, dès la fin du mois de juillet en phase d'affectation, les stagiaires ont eu accès via une plate-forme dédiée, aux informations nécessaires à une prise de fonction anticipée : information sur l'établissement, niveaux d'enseignement, précisions spécifiques.

Entre le 28 août et le 3 septembre, un accueil renforcé organisé par les corps d'inspection et les chefs d'établissement les a guidés vers la prise en charge effective des classes, en centrant la formation sur les priorités de leur rentrée :

- découverte de l'environnement professionnel,
- présentation des grands axes du métier,
- premiers gestes professionnels,
- Premiers échanges avec le conseiller pédagogique-tuteur.

Ces journées d'accueil ont permis, à travers une mobilisation des services académiques dans les huit lieux de regroupement, d'apporter des réponses personnalisées aux questions éventuelles d'ordre administratif ou matériel. Le site académique reprend l'ensemble des informations : www.ac-versailles.fr/nouveaux-enseignants.

b. un accompagnement de proximité

Les enseignants stagiaires sont accompagnés, pour l'année scolaire, par un conseiller pédagogique tuteur, collègue expérimenté de leur discipline, si possible de l'établissement. Cet expert de la pratique de la classe, garant d'une articulation éprouvée entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, contribuera à la formation des enseignants stagiaires sous forme de tutorat tout au long de l'année scolaire.

En complément de l'action du conseiller pédagogique tuteur, chaque établissement d'affectation pourra également concevoir, en fonction du contexte local, un dispositif spécifique d'accompagnement de l'enseignant stagiaire.

c. un parcours de formation :

• Une formation « filée »

Des regroupements sont organisés tout au long de l'année scolaire, selon un rythme mensuel, sur une journée hebdomadaire banalisée par groupe de disciplines. Ces temps de formation filée correspondent à différentes thématiques (la prise en charge du groupe classe ; l'évaluation ; la préparation des conseils de classe...) et permettront un échange entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle.

Ces temps de formation permettent l'acquisition progressive des dix compétences



professionnelles dont la maîtrise sera évaluée à l'issue de l'année de formation, au moment de la titularisation des enseignants.

- **Une « E-formation » via la plate-forme académique de formation**

Les compétences du CRDP en matière d'élaboration et de diffusion d'outils pédagogiques et didactiques ont été largement mobilisées pour offrir à tous les enseignants stagiaires un ensemble de services et de ressources pédagogiques « en ligne ». Cette plate-forme numérique a vocation à devenir le « lieu » virtuel de formation des enseignants à partir de laquelle ils pourront avoir à leur disposition des outils et des contenus adaptés à leurs besoins de formation.

- **Un parcours personnalisé de formation**

Des modules complémentaires de formation pilotés par les inspecteurs référents de Formation :

- Des stages à public désigné.
- Des stages de découverte.
- Une ouverture au Plan académique de formation (PAF).

2. ORGANISATION DE LA FORMATION DES PEES

a. Effectifs concernés

33 groupes disciplinaires sont formés sur les trois académies d'Ile de France, avec une prise en charge partagée et concertée :

- Pilotage Versailles : 23 groupes dont 8 accueillent des stagiaires de Paris et/ou Créteil

- Pilotage Paris : 4 groupes/ SES, Documentation, Italien, Chinois

- Pilotage Créteil : 6 groupes / BGB, Lettres langues, STI-LT, technologie, Arts appliqués métiers d'art

b. Organisation de la formation pilotée par Versailles :

1) Pour les disciplines du collège et des lycées généraux et technologiques

- 7 regroupements disciplinaires

- 4 regroupements transversaux :

Outils TICE et utilisation de la plateforme de formation à distance Athena, Gestion de classe, Orientation et examens, Evolutions du système éducatif

- 2 Rendez-vous d'information

2) Pour les disciplines de la voie professionnelle



- 7 regroupements disciplinaires

- 4 regroupements transversaux :

Outils TICE et utilisation de la plateforme de formation à distance Athena, Gestion de classe, Pédagogie de projet ou PFMP, Socle commun ou Accompagnement personnalisé.

- 2 Conférences

Journée « Evaluation », l'histoire de la voie professionnelle

- 2 Rendez-vous d'information

3) Pour les Conseillers pédagogiques tuteurs:

- 3 regroupements disciplinaires

- 1 formation à l'utilisation de la plateforme Athena

3. BILAN DES JOURNEES D'ACCUEIL

- **864** Stagiaires étaient invités à participer au programme d'accueil, du 28 AOUT AU 3 SEPTEMBRE 2012, dont :

- 780 stagiaires versaillais

- 60 de l'académie de Paris

- 24 de l'académie de Créteil

+ 32 Masters alternance (15 Eco-Gestion LP, 3 CEM, 11 Maths, 3Technologie)

- Le taux de participation à ces journées a été de **87%**





Information à l'intention des
personnels enseignants et
d'éducation stagiaires

Inscription au programme académique de formation 2012/2013 : Crédit formation stagiaires

En complément du dispositif de formation initiale auquel vous participez pendant votre première année d'exercice, et dans une volonté de personnalisation de cette phase de professionnalisation, l'académie de Versailles a souhaité vous donner la possibilité de choisir une ou plusieurs formations parmi les offres figurant dans le programme académique de formation 2012/2013 (PAF).

Les offres proposées au PAF sont consultables en ligne à l'adresse ci-dessous :

<http://www.paf.ac-versailles.fr/>

La durée totale des formations que vous choisirez dans le PAF ne devra pas excéder 18 heures. Les inscriptions se dérouleront selon les modalités décrites ci-dessous. Vous recevrez, pour chacun des dispositifs de formation choisi, une convocation vous informant des dates et lieux de formation. Les séquences de formation initiale restent cependant prioritaires sur toute autre formation du PAF qui se déroulerait à la même date.

Le protocole de remplacement en vigueur dans votre établissement d'affectation vous permettra de participer à ces actions de formation complémentaires sans pénaliser l'apprentissage de vos élèves.

Modalités d'inscription :

Les inscriptions vous sont spécialement ouvertes jusqu'au 8 octobre 2012 selon les modalités suivantes :

- 1) Jusqu'au 20 septembre inclus (modalité à privilégier) : vous pouvez vous inscrire en ligne en vous connectant à l'adresse ci-dessus. Munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe de messagerie académique pour accéder à votre compte formation.
- 2) Du 21 septembre au 8 octobre : vous aurez la possibilité de vous inscrire en renseignant le formulaire qui sera disponible sur la plateforme académique de formation Athena.

Références :

- Circulaire ministérielle du 20 juin 2012
- Circulaire « Accompagnement des PEES 2012 – 2013 » du 21/06/2012
- Livret du stagiaire de l'académie de Versailles p7.

COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2012

Répartition des assistants de prévention et de sécurité

Dotation académique RS 2012 : 46 emplois

**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES BENEFICIANT DE L'AFFECTATION
DES ASSISTANTS CHARGES DE PREVENTION ET DE SECURITE (APS)**

N° UAI	Type d'établissement	Nom	Département	Commune	Code postal	Nombre d'APS affectés
0781108F	CLG	René Cassin	Yvelines	Chanteloup les Vignes	78570	1
0780572Y	CLG	Paul Verlaine	Yvelines	Les Mureaux	78130	1
0781977A	CLG	Georges Clemenceau	Yvelines	Mantes la Jolie	78200	1
0780417E	CLG	Paul Cézanne	Yvelines	Mantes la Jolie	78200	1
0780116C	CLG	Les Plaisances	Yvelines	Mantes la Ville	78200	1
0780577D	CLG	Romain Rolland	Yvelines	Sartrouville	78700	1
0781618K	CLG	Gustave Courbet	Yvelines	Trappes	78190	1
0783248H	LP	Colbert	Yvelines	La Celle St Cloud	78170	1
0783533S	LPO	Camille claudel	Yvelines	Mantes la ville	78200	1
0781983G	LPO	Adrienne Bolland	Yvelines	Poissy	78300	1
0781948U	LPO	Antoine Lavoisier	Yvelines	Porcheville	78440	1
0911444A	CLG	Montesquieu	Essonne	Evry	91000	1
0911865H	CLG	Paul Eluard	Essonne	Evry	91000	1
0910624J	CLG	Blaise Pascal	Essonne	Massy	91300	1
0910678T	CLG	Jean Macé	Essonne	Ste Geneviève des Bois	91700	1
0911042N	CLG	Paul Eluard	Essonne	Ste Geneviève des Bois	91700	1
0910776Z	CLG	Paul Eluard	Essonne	Vigneux sur Seine	91270	1
0911036G	CLG	Jean Vilar	Essonne	Grigny	91350	1
0910620E	LPO	Robert Doisneau	Essonne	Corbeil-Essonnes	91100	1
0911578W	LP	Pierre Mendès-France	Essonne	Ris-Orangis	91130	1
0911254U	LP	Charles Baudelaire	Essonne	Evry	91000	1
0911493D	LP	Les Frères Moreau	Essonne	Quincy sous Senart	91480	1
0911492C	LPO	L'Essouriau	Essonne	Les Ulis	91940	1
0920158X	LP	La Tournelle	Hauts de Seine	La Garenne Colombes	92250	1
0921594H	LPO	LPO Michel Ange	Hauts de Seine	Villeneuve la Garenne	92390	1
0922202U	LPO	LPO Newton	Hauts de Seine	Clichy	92110	1
0922364V	LPO	LPO Jean Jaurès	Hauts de Seine	Chatenay Malabry	92290	1
0921229L	LPO	LP Valmy	Hauts de Seine	Colombes	92700	1
0921547G	CLG	Collège Voltaire	Hauts de Seine	Asnières	92600	1
0921778H	CLG	Collège Joliot Curie	Hauts de Seine	Bagneux	9220	1
0921621M	CLG	Collège Guy Moquet	Hauts de Seine	Gennevilliers	92230	1
0921589C	CLG	Collège Evariste Galois	Hauts de Seine	Nanterre	92000	1
0950885W	CLG	I. Joliot-Curie	Val d'Oise	Argenteuil	95100	1
0951230W	CLG	E. Cotton	Val d'Oise	Argenteuil	95100	1
0951572T	LP	Le Grand cerf	Val d'Oise	Bezons	95870	1
0951401G	CLG	La Justice	Val d'Oise	Cergy	95000	1
0951727L	LPO	C. Baudelaire	Val d'Oise	Fosses	95470	1
091787B	LPO	A. Rimbaud	Val d'Oise	Garges-lès-Gonesse	95140	1
0951142A	CLG	R. Doisneau	Val d'Oise	Gonesse	95500	1
0951920W	CLG	F. Truffaut	Val d'Oise	Gonesse	95500	1
0951050A	CLG	P. Curie	Val d'Oise	Goussainville	95190	1
0952128X	CLG	G. Charpak	Val d'Oise	Goussainville	95190	1
0950722U	CLG	J. Moulin	Val d'Oise	Sannois	95110	1
0950943J	CLG	Chantereine	Val d'Oise	Sarcelles	95200	1
0951196J	CLG	Voltaire	Val d'Oise	Sarcelles	95200	1
0950749Y	CLG	Saint-Exupéry	Val d'Oise	Villiers-le-Bel	95400	1

REPARTITION DES MOYENS NOUVEAUX DE L'ASSISTANCE EDUCATIVE

Une dotation complémentaire a été attribuée pour la rentrée 2012 au titre de l'assistance éducative : 147 ETP d'assistants d'éducation (AED) et 164 ETP d'assistants de scolarisation (AOD) destinés à l'accompagnement des élèves handicapés.

La répartition des assistants d'éducation a été élaborée selon les critères habituels, tout en rééquilibrant la dotation des départements 78 et 92 pour tenir compte d'un encadrement moins favorable.

La répartition des assistants de scolarisation s'appuie sur les besoins prescrits par la MDPH.

	AED	AOD	TOTAL
YVELINES	40,00	36,00	76,00
ESSONNE	31,00	50,00	81,00
HAUT - DE - SEINE	44,00	35,00	79,00
VAL D'OISE	32,00	43,00	75,00
Total Académique	147,00	164,00	311,00

Suite à cette notification, les moyens supplémentaires AED et AOD ont été intégrés dans le budget 2012/2013.

	Budget 2012/2013 après dotation complémentaire (en ETP)							TOTAL
	AED	ASP	AOD	MDP	AVSCO	AVSI	Réserve	
YVELINES	943,50	160,00	74,00	13,00	25,00	187,50		1 403,00
ESSONNE	820,50	170,00	89,00	12,50	60,00	139,00		1 291,00
HAUT - DE - SEINE	760,00	168,00	73,00	11,00	51,00	180,00		1 243,00
VAL D'OISE	815,00	164,00	81,00	11,00	94,00	308,00		1 473,00
Total Académique	3 339,00	662,00	317,00	47,50	230,00	814,50	3,00	5 413,00